



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL/PLAN MERCREDI

Innovation complémentarité communauté éducative

« Education et bien grandir »

2022/2025



« Il faut tout un village pour élever un enfant » Proverbe africain

SOMMAIRE

I. QUELQUES ELEMENTS DE RAPPEL SUR LE CONTEXTE, LE CONTENU ET LA MISE EN ŒUVRE DES PEDT 2013-2022	5
I.1. L'élaboration et le suivi du PEDT	6
Une politique éducative forte, traduite depuis nombreuses années au sein d'un PEL, socle du PEDT	
Rappel du périmètre des PEDT 2013-2022	
Concertation locale et évaluation, au cœur de l'élaboration et du suivi du PEDT	
I.2. Un investissement fort de la commune pour la réussite du PEDT	9
L'espace éducatif et les activités qu'il accueille : un atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT	
Le soutien de la commune aux activités scolaires	
I.3. Des activités existantes mais renforcées par la mise en œuvre des PEDT 2013-2022	12
Le périscolaire	
Les activités extra-scolaires	
Les interventions sur le temps scolaire/accompagnement à la scolarité/liaison avec le collège	
II. Le BILAN Des PEDT 2013-2022	17
II.1 La méthode	
II.2 Le bilan forces/faiblesses	
II.3 Gouvernance du PEDT et évaluation	
La gouvernance	
L'évaluation du PEDT	
III. LE PEDT 2022-2025 : UNE ORGNISATION INEDITE COMMUNE/ EDUCATION NATIONALE : CONCRETISATION DE LA CO-EDUCATION ET DU PLAN MERCREDI	26
III.1 Le champ d'application du projet	
Territoire et public concernés par le PEDT	
Périodes et horaires concernés : 9 demi-journées éducatives dont 4 scolaires.	
III.2 Émergence du plan mercredi	28
Objectifs visés	
Axe 1 : complémentarité et cohérence éducative dans les différents temps de l'enfant	
Axe 2 : accueil de tous les publics	
Axe 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire	
Axe 4 : Développement d'activités éducatives de qualité	
Evaluation tout au long de la mise en œuvre du PEDT/PLAN MERCREDI	
III.3 Les objectifs éducatifs du PEDT 2022-2025	34
Une réponse globale aux enjeux de la Co-éducation	
Les valeurs qui guident les actions du PEDT	
IV. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2022-2025 SUR LE TERRITOIRE	41
IV.1 Modalités d'accueil des enfants	
L'accueil périscolaire du matin et du soir	
L'accompagnement à la scolarité	

La pause méridienne	
Les interventions sur le temps scolaire	
Le parcours de l'enfant mercredi	
Les autres activités	
IV.2 Prise en compte des besoins spécifiques	46
IV.3 La gouvernance du PEDT	47
Un comité de pilotage et des groupes de travail	
IV.4 L'évaluation du PEDT	48
V. DUREE DU PEDT	56
VI.ANNEXES	

« Pour réussir, il faut mettre en place un vrai travail de construction en confiance, une méthodologie commune et des échanges, il faut que les uns et les autres sans renoncer à leur identité, octroient à ceux d'en face la légitimité »

Philippe MEIRIEU

La commune de Saint Brice Courcelles, engagée depuis plus de trente ans dans une démarche éducative affirmée, a approuvé la mise en œuvre de son Projet Educatif Territorial (PEDT) dès la rentrée 2013. Ce PEDT, mentionné à l'article D.521-12 du Code de l'éducation, a formalisé une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, et a ainsi organisé la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT visait également à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative. Couvrant la période 2013-2017, puis 2017-2020 prolongé par avenants jusqu'en 2022, sa mise en œuvre a fait l'objet de bilans, sur lesquels s'appuie la construction du nouveau PEDT 2022-2025.

Dans un premier temps, le contexte local sera rappelé avant que ne soit présenté le contenu du PEDT 2022-2025. Ce dernier comprendra les éléments de bilan ressortant de l'évaluation des précédents PEDT, ainsi que les critères d'amélioration retenus, notamment en matière d'objectifs et de mise en œuvre.

I. Contexte local des PEDT 2013-2022

Située dans la Marne et faisant partie de l'agglomération rémoise, Saint-Brice-Courcelles est une petite ville d'un peu plus de 3500 habitants qui se développe de manière équilibrée sur les trois piliers du développement durable : la Société, l'Économie et l'Environnement.

La rivière Vesle détermine la limite de la commune au sud et à l'ouest. Le canal, la voie ferrée et la voie rapide des Tondeurs découpent le territoire communal de manière nette et l'organisent en secteurs résidentiels et en secteurs d'activités économiques : industriel, commercial et artisanal.

Pour le reste, des espaces verts sont encore présents, sous la forme d'un bois avec le parc de l'ancien château de la Malle et de nombreux jardins familiaux (plus de 400 !), qui perpétuent ainsi l'ancienne tradition maraîchère de la commune.

En plus des ressources locales, la proximité d'une grande ville comme Reims permet aux habitants de profiter d'un confort de vie généralement apprécié. Tout est à proximité et pour ceux qui souhaitent aller plus loin en voiture, il y a les autoroutes A4 et A6 qui sont directement accessibles avec deux échangeurs. En train, il y a deux gares TGV qui sont à moins de 15 minutes, avec la possibilité de se rendre à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle en seulement 30 minutes.

La commune accorde une grande importance à sa jeunesse et à l'engagement citoyen de ses habitants. Depuis de nombreuses années, Saint-Brice-Courcelles mise sur l'éducation avec l'un des seuls Centre de Loisirs Associé à l'École de la Région (CLAE), qui a obtenu l'agrément de l'Education nationale en 2020, ainsi qu'une médiathèque et une école de musique. En ce qui concerne l'engagement citoyen, les habitants de Saint-Brice-Courcelles utilisent de manière responsable les divers équipements et services qui sont mis à leur disposition. Ils tissent ainsi tous les liens de proximité nécessaires à une dynamique sociale.

Il y a donc une volonté politique de promouvoir un modèle de développements responsable et durable qui place l'enfant au cœur de la gouvernance et l'économie au service du social et de l'environnement.

I.1. L'élaboration et le suivi du PEDT

Une politique éducative forte traduite depuis de nombreuses années au sein d'un projet éducatif local (PEL), socle du premier PEDT

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint Brice Courcelles s'est engagée dans une politique éducative forte, qui repose sur un projet éducatif local (PEL). Pendant plus de trente ans, elle a placé l'éducation au centre de ses priorités, considérant qu'elle avait une part de responsabilité dans le domaine éducatif et qu'elle devait donc mettre en place une politique éducative forte. Elle est consciente de l'importance de l'intervention des politiques locales en matière d'éducation, aux côtés de l'Education nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux éducatifs sur son territoire.

La Municipalité souhaite non seulement mettre en place des actions cohérentes et coordonnées, mais également formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin d'offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes, et ainsi devenir un acteur de l'éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs pour favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire de chaque enfant.

La réflexion a été menée dès les années 90 avec le concept d'aménagement des rythmes des temps de l'enfant, et poursuivie au début des années 2000 avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs. Ainsi, la commune a élaboré à cette époque un PEL et signé un contrat éducatif local (CEL).

C'est à partir de ce socle que la commune a élaboré son premier PEDT pour poursuivre une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et environnements (familiaux, sociaux et culturels) en mettant en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants. Cette réflexion a permis de fédérer les acteurs et d'associer ceux qui relèvent du champ scolaire mais qui ne pouvaient pas entrer dans le PEL. En effet, articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes. Si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut pas atteindre ces objectifs seule.

C'est pourquoi la politique éducative menée à l'échelle de la commune vise à mettre en cohérence l'action de tous les co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs du C.L.A.E., intervenants associatifs, ATSEM, etc.) au sein de ce Projet Educatif Territorial partenarial.

Rappel du périmètre des PEDT 2013-2022



Le périmètre géographique

Le périmètre géographique du Projet Educatif Territorial englobe l'ensemble de la commune de Saint Brice Courcelles.

Le périmètre démographique

Le périmètre démographique du projet concerne la tranche d'âge des 3 à 17 ans, avec une volonté de favoriser les interactions intergénérationnelles avec les seniors.

Le périmètre temporel

Le périmètre temporel des actions du projet s'inscrit dans la continuité du projet éducatif existant, en prenant en compte les temps scolaires, les temps périscolaires, les temps extrascolaires et les temps en famille. À l'origine, le projet avait proposé l'intégration des activités pédagogiques complémentaires (APC) comme une 25^{ème} heure dans l'organisation de la semaine scolaire. Cette proposition n'a pas été approuvée par l'Éducation nationale, malgré la spécificité locale exercée depuis plusieurs années à Saint Brice Courcelles, où des interventions pédagogiques complémentaires étaient déjà incluses dans le temps scolaire, pour tous les enfants, jusqu'à trois heures par semaine. La commune souhaitait valoriser et développer ce dispositif en faisant bénéficier tous les enfants de la 25^{ème} heure du temps scolaire introduite par la réforme pour la réalisation d'activités pédagogiques complémentaires.

La proposition d'organisation visait à offrir aux enfants des activités artistiques, culturelles et scientifiques gratuites, en lien avec les projets d'école, afin de bénéficier à l'ensemble des élèves. Elle avait également pour objectif d'éviter la superposition du temps périscolaire avec l'heure d'APC réservée à un petit groupe d'enfants. Cependant, certaines classes ont préféré réserver l'APC à l'aide personnalisée pour des enfants en difficulté, ce qui a nécessité la recherche d'une organisation différente.

S'agissant de l'organisation de la semaine scolaire, une dérogation pour une durée d'une année (2013/2014) a tout d'abord été acceptée pour le choix du samedi, comme demi-journée complémentaire d'école. Le mercredi constituait en effet selon les acteurs locaux une pause plus efficace dans la semaine de l'enfant et permettait également de poursuivre les nombreuses activités sportives ou culturelles organisées le mercredi. Ces dernières auraient, pour beaucoup, été supprimées puisque n'auraient pu être déplacées au samedi, les parents n'ayant pas le souhait d'inscrire leurs enfants à des activités de loisirs le samedi matin. Ce choix du samedi matin permettait également de faciliter les rencontres parents/enseignants.

Le conseil des maîtres a initié cette position qui a été validée par le conseil d'école, ainsi que les associations de parents d'élèves qui étaient également favorables au choix du samedi matin comme temps d'enseignement. Cependant, cette organisation a été mise en place dans un cadre expérimental, soumis à un contrôle des présences par l'Académie. Au vu du nombre d'absents en maternelle le samedi, il a été décidé de revenir au mercredi. Un avenant au PEDT a donc été signé pour la rentrée 2014, avec les horaires suivants, appliqués sur la période 2014-2017, puis 2017-2022 :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30 / 13h45-16h00.
- Mercredi : 8h30-11h30.

S'agissant des activités pédagogiques complémentaires, ces dernières ont été prévues deux fois par semaine, après 16 heures, les mardis et jeudis. Une organisation en séances de 40 minutes d'APC, sur 27 semaines a en effet été retenue par les écoles.

Concertation locale et évaluation, au cœur de l'élaboration et du suivi du PEDT

L'élaboration et le suivi des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) 2013-2022 de Saint Brice Courcelles, ainsi que l'organisation des services d'accueil périscolaires et extrascolaires qui en découlent, ont été le fruit d'une large concertation menée localement. Cette concertation a rassemblé les élus, les services municipaux, les représentants des parents d'élèves, l'inspection, les équipes enseignantes et les représentants du tissu associatif local.

De manière générale, la politique éducative de Saint Brice Courcelles, qui prend en compte les enfants, les familles et les jeunes, ainsi que les activités scolaires et périscolaires, font l'objet d'évaluations annuelles à travers des dispositifs existants tels que le contrat enfance jeunesse puis la convention territoriale globale, les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations, etc. Ces démarches d'évaluation enrichissent chaque année l'évaluation du PEDT.

Au cours de sa mise en œuvre, l'évaluation du PEDT 2013-2017 a été une préoccupation majeure pour la Municipalité et ses partenaires afin de permettre un pilotage collectif du dispositif. Le Comité de Pilotage du PEDT a pu suivre et adapter le fonctionnement du PEDT en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs (taux de fréquentation des activités, actions mises en œuvre, etc.) mais également qualitatifs. Deux vastes enquêtes ont été menées en 2015 et 2017 auprès de l'ensemble des familles, des enfants, des enseignants et des intervenants (animateurs, responsable de la

bibliothèque, associations, etc.) et ont permis de dégager des constats locaux sur la mise en œuvre du PEDT.

Parallèlement, la collectivité est restée attentive aux évaluations et bilans d'étape de la réforme sur les rythmes scolaires élaborés au niveau national ou départemental par l'Éducation nationale, les fédérations d'éducation populaire, la CNAF, la DDCSPP. Ces éléments ont enrichi la réflexion de la commune.

Pour l'évaluation du PEDT 2017-2022, la commune a sollicité la Ligue de l'enseignement (voir annexe), avec une volonté de la nouvelle équipe municipale d'élargir le champ du PEDT en y intégrant les nouvelles orientations politiques dans une logique de parcours éducatifs, et de réaffirmer le principe de coéducation, non seulement dans la construction de la journée de l'enfant mais aussi dans celle de la semaine de l'enfant (scolaire, périscolaire, pause méridienne, mercredi, etc.). Un travail d'ampleur associant l'ensemble des partenaires du territoire a été engagé afin d'élaborer le diagnostic de territoire et la concrétisation d'engagements

I.2. Un investissement fort de la commune pour la réussite du PEDT

L'espace éducatif et les activités qu'il offre : un atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT.

Depuis longtemps, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants pour accompagner l'éducation des enfants. Dans le cadre de son projet d'urbanisme, la commune a mis en place un véritable espace éducatif au centre de la ville, composé de plusieurs installations reliées par des chemins piétonniers.

Cet espace éducatif se compose de :

- Une école maternelle dotée d'un jardin pédagogique et d'une mare pédagogique.
- Une école élémentaire munie d'un jardin pédagogique.
- Un restaurant scolaire qui sera bientôt agrandi de 150 à 250 places.
- Un centre social dont notamment CLAE et une maison des associations.
- Une médiathèque qui est annexée à l'école maternelle.
- Un parc, le Mont Hermé, situé à proximité du CLAE (Centre de loisirs associé à l'école).
- Une maison des arts musicaux annexée à l'école élémentaire.
- Un complexe sportif composé de plusieurs salles permettant la pratique d'activités sportives variées (3 salles multisports, une salle de danse, un dojo et un mur d'escalade) à moins de 5 minutes à pied de tous les équipements pédagogiques.

Les terrains de sport de la commune de Saint-Brice-Courcelles sont équipés de plusieurs infrastructures extérieures, telles que :

- Un terrain de football composé de plusieurs espaces : un terrain en stabilisé, un terrain d'honneur et un terrain d'entraînement également conçu pour le rugby. Des vestiaires, des locaux d'arbitrage, une salle de réunion, une infirmerie et des espaces de rangement y sont également disponibles.
- Un boulodrome avec un local neuf et une aire de jeux combinant plusieurs revêtements.
- Un city stade, un terrain multisports permettant la pratique du football, du handball ou encore du basketball.
- Un terrain de tennis.

- Une PumpTrack, équipée de plusieurs pistes de parcours de bosses et de virages pour les vélos, rollers, skateboards et trottinettes.
- Les écuries de la Malle : un centre équestre et poney club accueillant les enfants à partir de 3 ans et demi pour pratiquer l'équitation.

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations. Elles favorisent la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation. L'espace éducatif ainsi que les activités qu'il offre aujourd'hui sur les différents temps de l'enfant constituent un atout important. En facilitant l'accès aux différentes structures qui composent cet espace éducatif, il constitue le socle sur lequel repose le projet éducatif territorial.

Une dynamique associative forte sur Saint Brice Courcelles

Saint Brice Courcelles est une commune dynamique sur le plan associatif. Les jeunes Bricocorcelliens ont la chance de pouvoir s'épanouir en dehors de l'école grâce à une variété d'activités sportives, sociales et culturelles. La plupart de ces activités sont organisées par le Foyer pour Tous Centre Social Educatif et Culturel.

Le tissu associatif de Saint-Brice-Courcelles est diversifié et comprend notamment :

- Sports : athlétisme, badminton, basketball, country club, danse, escalade, fitness, football, gymnastique-course à pied, handball, judo, aikido, pétanque, pleine nature, tennis de table, twirling bâton, volleyball et yoga.
- Musique et scène : fanfare Les Dauphins, Saint Brice Harmony, Contes : la Parolière, Chorale les Croq'Notes, École de musique, et compagnie de théâtre Les Elles.
- Loisirs : menuiserie, poterie, aquarelle, Atelier ludoscopique, philatélie, club féminin, micro-informatique, « Toujours Verts », SBC Tech, philatelie, échecs, comité de jumelage, conseil des jeunes, groupe histoire, tricot-crochet, billard et Bâto.
- Entraide : AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), association des locataires de Saint-Brice-Courcelles, etc.

La commune est également fière de son partenariat avec le festival Jonglissimo et le festival Méli'Môme.

En ce qui concerne les espaces verts, Saint-Brice-Courcelles possède un parc (Mont Hermé) ainsi que des espaces le long de la Vesle qui sont aménagés et sécurisés pour les promeneurs. Plus de 400 parcelles de jardins sont également gérées par différentes associations :

- Les Jardins Familiaux : leur but est de promouvoir des pratiques de jardinage préservant la biodiversité. Des temps d'échanges et des activités sont proposées à la population et aux écoles, notamment dans le jardin pédagogique, lieu d'éducation pour les enfants.
- Les Jardinots : cette association gère 24 parcelles, toutes occupées par des cheminots actifs ou retraités. Son objectif est de promouvoir le jardinage raisonné, préserver et protéger la nature, éviter les pesticides, favoriser la biodiversité et développer des gestes écologiques.
- L'association propose à ses adhérents des fournitures horticoles, diffuse un magazine, donne des conseils en jardinage et organise des cours de taille. Des voyages en France, en Europe et dans le monde entier sont également proposés.
- L'École des Jardiniers : cette association promeut la culture biologique et s'inscrit dans une démarche globale de développement durable à travers des formations et des animations

visant à promouvoir la culture BIO, ainsi que des actions s’inscrivant dans le domaine de la solidarité sociale.

Le soutien de la commune aux activités scolaires

Une volonté politique d’accompagnement des enseignants au sein de l’école

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune s'est engagée à soutenir les écoles situées sur son territoire en développant des moyens significatifs pour garantir le bon fonctionnement des activités scolaires. Pour ce faire, la commune a mis en place plusieurs mesures telles que :

- L'affectation d'agents au service des écoles, notamment du personnel administratif et des agents d'entretien. De plus, chaque classe dispose d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour assister les enseignants dans leur mission éducative. La restauration scolaire est également éducative et de qualité, avec la production de repas sur place à partir de produits biologiques et des repas thématiques.
- L'achat de fournitures scolaires de qualité, telles que de la papeterie, des livres scolaires et de littérature, ainsi que l'organisation d'interventions d'auteurs et d'achats de livres lors de salons ou de concours littéraires. Les enfants de CM2 bénéficient également d'un dictionnaire offert. De plus, du matériel pour les travaux manuels est fourni pour garantir un enseignement de qualité.
- La mise à disposition d'équipements performants, notamment des tablettes numériques, des réseaux de données, des tableaux numériques et des ordinateurs pour permettre aux élèves de se familiariser avec les outils numériques et aux enseignants de proposer des cours innovants.

Ainsi, la commune s'engage pleinement à accompagner les enseignants dans leur mission éducative en mettant à leur disposition des moyens matériels et humains de qualité pour garantir une éducation de qualité pour tous les élèves.

Une volonté politique d’accompagnement des enseignants en dehors de l’enceinte de l’école : Valorisation des classes de découvertes

Pendant plus de 45 ans, la commune a accordé une importance particulière à l'organisation de classes de découvertes, notamment en proposant une classe de neige de deux semaines pour tous les enfants de CM2. L'objectif de la municipalité est de permettre à chaque enfant de bénéficier d'un séjour en classe transplantée d'une durée suffisante au moins une fois au cours de sa scolarité.

Cette volonté municipale a été renforcée par la circulaire du 5 janvier 2005 qui a remis à l'honneur les classes de découvertes en les considérant comme de véritables outils pédagogiques au service de la réussite des élèves. La circulaire a défini clairement les objectifs et les recommandations pour la mise en œuvre, avant le départ, pendant le séjour et au retour.

La commune plaide en faveur de la promotion de ce type d'activités pédagogiques, en incluant la pratique du ski pour les jeunes scolarisés. Les classes en montagne peuvent prendre diverses formes et offrir aux élèves des apprentissages uniques, combinant initiation aux pratiques sportives de montagne avec la découverte du patrimoine et l'éducation à l'environnement.

La commune soutient la mise en place d'une activité orientée vers le nautisme, en particulier la voile, afin de la rendre également accessible dans le cadre des activités scolaires d'extérieur. Elle encourage également l'organisation de sorties ponctuelles, comme au cirque éducatif, à la cité des sciences, au lac du Der, à Reims, à Paris, à Sedan, etc. En fonction du projet porté par les enseignants, les classes peuvent également bénéficier d'un séjour en classe verte ou en classe patrimoine.

Consciente que ces pratiques peuvent être coûteuses pour les parents, la commune apporte son aide financière aux plus modestes. Elle a pu constater par le témoignage d'anciens élèves que pour certains, ces séjours en classe de découvertes étaient la seule occasion de découvrir le milieu montagnard.

Les autres formes de soutien aux activités scolaires

Par ailleurs, la commune apporte son soutien par les biais suivants :

- La piscine pour nageurs et non nageurs.
- La mise à disposition des équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants. L'achat d'un ensemble de tablettes numériques pour la maternelle et école élémentaire, ainsi que l'équipement de tableau numérique interactif est à noter dans ce cadre.
- La mise en place d'actions passerelles pour les enfants : entre le relais assistante maternelle et l'école maternelle d'une part, entre la grande section et le CP et entre l'école élémentaire et le collège d'autre part.

- La réalisation de travaux d'investissement dans les écoles. On notera à cet égard le réaménagement de l'école maternelle Pauline Kergomard qui a permis de reconfigurer les locaux scolaires pour les adapter aux nouvelles demandes des enseignants et y associer étroitement les locaux de la médiathèque. Résultat une école maternelle annexée à la médiathèque contribuant à l'évolution des apprentissages et prochainement la rénovation et l'extension du restaurant scolaire.
 - Outre les missions générales d'entretien des locaux, les services de la ville sont amenés à intervenir en soutien des équipes enseignantes pour la réalisation de leurs projets. Cela passe par des interventions logistiques ou techniques en vue de préparer une activité, sans oublier le soutien apporté par les différentes commissions municipales selon les thématiques abordées.

I.3. Des activités existantes mais renforcées par la mise en œuvre des PEDT 2013-2022

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Saint Brice Courcelles s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Saint Brice Courcelles offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges.

Le périscolaire

Depuis de nombreuses années, avec le soutien financier et logistique de la commune, le C.L.A.E. a pris en charge différents accueils périscolaires sur la commune. Tous les accueils ont lieu dans ses locaux.

Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil le soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne (en lien avec les ATSEM). Les familles inscrivent leurs enfants au centre social pour l'accueil du matin et du soir. Les inscriptions aux activités périscolaires se font au trimestre. Les familles choisissent le ou les jours qui leur conviennent. L'inscription à la pause méridienne se déroule quant à elle directement en mairie.

L'accueil du matin entre 7h30 et 8h30

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de leur permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- Lieu : Centre social éducatif et culturel
- Horaires : de 7h30 à 8h30, les enfants étant accompagnés dans leurs écoles respectives.

Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Afin de respecter son rythme, il a la possibilité de prendre son petit déjeuner (apporté par les parents) dans la structure.

La pause méridienne entre 11h30 et 13h45

- Lieux : CLAE, ou lieux annexes (gymnase, écoles)
- Horaires : de 11h30 à 13h45 (deux services)
- Tous les lundis, un atelier « Conseil des Enfants » est ouvert aux CM1-CM2 qui souhaitent participer à la vie de la commune et monter différents projets humanitaires ou solidaires.

L'organisation de la pause méridienne est formalisée dans le cadre d'une charte de la pause méridienne établie depuis 2008. Dans le cadre de cette charte, les différents acteurs de la communauté éducative de Saint Brice Courcelles ont confirmé leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière.

Basé sur les principes fondamentaux de l'éducation populaire et des concepts proposés par le Plan National Nutrition Santé (PNNS).

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Deux services sont actuellement organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle et en classe de CP et CE1, le second pour les enfants de CE2, CM1 et CM2. Les enfants sont encadrés par les animateurs du C.L.A.E. ainsi que par les ATSEM pour les plus jeunes. On comptabilise environ entre 150 et 180 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.

L'extension du restaurant permettra de fonctionner avec un seul service (passage de 150 à 250 places), de conserver une durée de repas qui avoisine les 45 minutes mais également de disposer d'une cuisine agrandie grâce à laquelle les repas sont confectionnés sur place.

Cette extension ouvre également des nouveaux projets dans la dynamique intergénérationnelle en permettant la mise en place d'un service de restauration accessible aux seniors et ainsi favoriser la mixité générationnelle ou l'exploration de nouvelles voies de co-éducation.

Durant ce temps de pause méridienne, au-delà du temps du repas, différentes activités sont proposées : activités sportives, activités de bricolage, jeux de société, jeux collectifs...

La participation au « conseil des enfants » organisé sur le temps de midi, permet également aux enfants de 9 à 11 ans, de réaliser des projets à visée humanitaire ou de traiter de thèmes à visée solidaire ou ayant trait au développement durable et à l'écologie. L'inscription aux ateliers se faisant sur la base du volontariat des enfants. L'attention, toujours focalisée sur le rythme de l'enfant, permet d'envisager la mise en place de temps de détente ou de relaxation, notamment

avec l'ouverture des dortoirs pendant la pause méridienne et accompagnement de l'enfant pour préparer le retour à l'école l'après-midi.

L'accueil du soir entre 16h00 et 18h30

- Lieu : Centre social Foyer pour Tous
- Horaires : de 16h à 18h30, en parallèle avec les Activités Pédagogiques Complémentaires menées par les enseignants.
- Les enfants pouvaient choisir entre : ateliers découvertes (dans différents domaines : art, culture, sport ; de 16h30 à 17h30), et/ou activité de détente (jeux d'extérieur, jeux de société, jeux de rôle, bricolage, lecture, informatique, etc.).
- Tous les jeudis et vendredis soir, un atelier « Conseil des Enfants » est ouvert aux CM1-CM2 qui souhaitent participer à la vie de la commune et monter différents projets humanitaires ou solidaires.
- Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont pris en charge dès la sortie des écoles par les animateurs du CLAE. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.
- De plus, des ateliers découvertes organisés au trimestre, pouvant interagir avec les parcours pédagogiques, sont proposés aux enfants. Ci-après les exemples d'ateliers organisés sur une année pour les maternelles ou élémentaires : cuisine régionale, techniques de peinture, handball, fabrication de masque en différentes matières, fabrication pâte fimo, jeu aimanté, du tricoton à l'écharpe, magie, montage photos par ordinateur, jardin partagé, capoeira, escalade, basket, football américain, illusion d'optique, gymnastique, musique, création de jeux, mosaïque, jeux de ballon, judo, aviron, athlétisme, autour du cuir, volley, je découvre l'enluminure, rollers, badminton, création de papier, fabrication de doudou monstre, jeux de motricité, boîtes à ombres, gymnastique douce, éveil musical, mini squash, tchouk ball, indiaka, peinture et pastels, multisports, youkoulélé, court métrage, collectif rugby, machines à manivelles, graff, empreintes en terre...

L'accueil du mercredi

Il existe également un accueil extrascolaire (accueils de loisirs) les mercredis et durant les vacances scolaires. Ceux-ci sont pris en charge (et intégrés dans le cadre du futur Plan Mercredi par le CLAE).

- Les mercredis récréatifs : Différents accueils sont possibles : matin, midi et après-midi (toutes combinaisons possibles).
- Le matin : accueil de 7h30 à 8h30
- Le midi : soit reprise de l'enfant à l'école et déjeuner avec le groupe ; soit reprise de l'enfant à l'école et les parents viennent le chercher avant 12h15 ; soit l'enfant est scolarisé hors de la commune, il pourra donc déjeuner avec le groupe en arrivant entre 11h30 et 12h15.
- L'après-midi : accueil des enfants de 13h30 à 18h30 (avec arrivées et départs échelonnés pendant une heure). À partir de 14h30, plusieurs activités sont proposées aux enfants selon un planning établi à l'avance.

À partir de 10 ans, les enfants ont la possibilité d'être accueillis sur le secteur jeunesse afin de se

familiariser avec les activités pratiquées par les 10-13 ans.

L'accompagnement à la scolarité

Le centre social assure également un temps calme après la classe pour les élèves qui veulent faire leurs devoirs en présence d'animateurs et/ou de bénévoles. Il s'agit là d'une activité mise en place suite à la mise en sommeil de l'activité de l'association « J'ai mon mot à lire », c'est un dispositif provisoire, qui est en cours d'évolution vers le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

L'accueil des petites vacances et vacances d'été

- Les petites vacances scolaires : durant les vacances, un thème différent est proposé chaque semaine. Certaines semaines peuvent être structurées autour d'une activité phare (stage). Ce stage est proposé tous les après-midis de la semaine selon l'âge des enfants.
- Accueil échelonné des enfants à partir de 8h30. Différentes activités leur sont ensuite proposées.
- Repas possible le midi.
- Accueil échelonné l'après-midi entre 13h30 et 14h30. Plusieurs activités sont proposées selon un planning. Départ entre 17h30 et 18h.

- Pendant l'été, sur les mois de juillet et août sont également organisés des centres de loisirs. La commune organisait directement celui à destination des plus jeunes, le centre social organisant celui des plus de 11 ans. Depuis l'été 2017 le centre social assure la gestion du centre de loisirs de l'été, l'inscription au centre de loisirs pour les plus jeunes se fait à la semaine. Des activités ludiques sont organisées par les animateurs, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel (visite en dehors du département, parc d'attraction...). Des séjours en « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 6 ans, ils permettent aux enfants, sur quatre jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.

Mise en œuvre des "Colos apprenantes" s'inscrivant dans l'opération "Vacances apprenantes" qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après les périodes de confinement suite à la crise sanitaire.

- Le Club Ados : Accueil le vendredi de 17h00 à 18h30 pour les 10-13 ans. Se retrouver entre copains, monter des projets, se retrouver pour créer une activité au centre social, etc. Entrée libre.

Etablissements scolaires / interventions scolaires /accompagnement à la scolarité/liaison avec le collège trois fontaines

L'école élémentaire compte actuellement 8 classes, soit 193 élèves. De plus, la formation des futurs enseignants est grandement encouragée : les stagiaires et les étudiants peuvent ainsi compter sur trois professeurs des écoles maîtres-formateurs.

Cette école active et dynamique propose aux élèves trois grandes orientations : Arts et culture (chorale et théâtre), Sciences et technologies (informatique, rencontres scientifiques, etc.), et Citoyenneté (classe de découverte, rencontre d'athlétisme, autres projets à l'initiative des classes).

L'école maternelle compte à ce jour 125 élèves répartis sur 5 classes. L'évolution des apprentissages est facilitée par la médiathèque annexée à l'école maternelle suite aux derniers travaux.

Le collège Trois Fontaines (destination normale après le CM2) est situé sur le territoire Rémois, mais il est rattaché à la commune de Saint-Brice-Courcelles et propose de nombreuses actions pour favoriser la réussite des élèves : •Accompagnement à la scolarité et aide aux devoirs après les cours
•Divers projets tout au long de l'année : initiation au rugby, chorale, exposition artistique annuelle, ouverture d'une section infographie

L'établissement propose une ouverture culturelle et artistique en organisant des voyages en Loire, à Florence, en Angleterre, en Irlande et en Espagne, ainsi qu'un projet artistique interdisciplinaire annuel basé sur des œuvres d'artistes. Des activités telles que des lectures, des Salons du Livre et des rencontres avec des auteurs sont également organisées. Des ateliers de pratiques artistiques sont envisagés pour enrichir l'offre culturelle.

Une attention particulière est portée à l'éducation à la responsabilité et au vivre ensemble, notamment à travers une Journée Citoyenne et une éducation au Développement Durable. L'établissement est labellisé « éco-collège » et s'inscrit dans une démarche environnementale durable. Des comités d'éco-délégués sont en place pour impliquer les élèves dans ces projets.

Une classe dédiée à l'enseignement du HIP HOP et du théâtre a récemment été ouverte, dans l'objectif de favoriser la créativité et la diversité culturelle.

Les classes de CM2 et les élèves de 6ème participent régulièrement à des projets passerelles, tels que les défis Bricosciences, afin de renforcer la cohésion et la collaboration entre les élèves de différentes classes et découverte du collègue.

Les interventions sur le temps scolaire

La commune de Saint Brice Courcelles dispose également d'une spécificité locale depuis de nombreuses années. Il s'agit des interventions sur le temps scolaire qui reposent notamment sur un partenariat entre l'éducation nationale, la commune et le Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE). Ce partenariat fait l'objet d'une charte spécifique. Ces interventions sont historiques avec le CLAE, la médiathèque (Cf. Annexe) et l'école de musique de Saint Brice Courcelles. La lutte contre l'échec scolaire, l'éducation partagée, la coéducation, la rencontre avec d'autres référents adultes, sont autant d'objectifs recherchés dans le cadre de ces interventions.

Ainsi, aux différentes actions sur le temps périscolaire et extrascolaire, s'ajoutent des interventions qui s'insèrent régulièrement pendant le temps scolaire :

- Par les animateurs du Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE)

Le CLAÉ et les interventions scolaires : le centre social est agréé Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAÉ), le seul en Champagne-Ardenne et a reçu l'agrément éducation nationale. À ce titre, en partenariat avec les écoles et la commune, des Interventions Scolaires sont mises en place : chaque année, tous les élèves scolarisés dans les écoles de la commune bénéficient de l'intervention d'un intervenant du CLAE. À partir d'un projet établi en collaboration avec l'enseignant, et en fonction du programme scolaire, les enfants expérimentent, découvrent et créent.

Des projets différents suivant les classes, en fonction des attentes des enseignants et du thème choisi sont ainsi proposés à tous les enfants scolarisés : théâtre, technologie, électricité, développement durable... Une fois par semaine, sur 28 semaines dans l'année, l'intervenant prend en charge les enfants de la classe durant le temps scolaire. Selon le projet et l'âge des enfants, la classe est divisée en deux, trois voire quatre groupes pour les plus jeunes. Selon le projet, la production finale peut prendre la forme de représentations, d'expositions.

L'animateur dispose de 30 minutes de préparation pour organiser chaque séance d'une heure. En fonction du projet, une sortie exceptionnelle liée à l'intervention scolaire et en lien avec l'enseignant peut être organisée.

- Par la médiathèque (voir annexe)

Chaque classe des écoles maternelles et élémentaires est accueillie au sein de la bibliothèque municipale (médiathèque), sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, la responsable de la bibliothèque municipale, ainsi que des bénévoles de l'équipe de la bibliothèque. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres de la bibliothèque. Des animations spécifiques sont également organisées pour les scolaires : concours de

poésie, prix des incorruptibles, participation au salon du livre avec des interventions d'auteurs...
Un poste informatique est accessible sur demande pour surfer sur internet. Des tablettes avec applications ludiques et culturelles sont également mises à disposition.
La médiathèque travaille avec la Bibliothèque Départementale de la Marne. Celle-ci met à disposition sur son site des contenus dématérialisés (livres numériques, films de la plate-forme Arte VOD, presse en ligne et contenus de formation) accessibles à tous les usagers de la médiathèque. Elle prête également du matériel d'animation (tapis de lecture, jeux de société, jeux vidéo,) et organise des tournées de spectacle ou des rencontres avec des auteurs qu'elle co-finance.
La médiathèque tisse également des liens avec d'autres associations de la commune au travers de partenariats ponctuels (avec la Parolière, le CLAE, l'atelier Ludoscopique, la section Histoire,).
La médiathèque intervient enfin auprès des tout-petits : interventions hebdomadaires à la micro-crèche et animation des bébés lecteurs une fois par mois avec le Réseau Assistantes Maternelles (RAM) et l'Accueil Parents-Enfants (LAEP).

- Par l'école de musique

Les classes de l'école élémentaire de Saint Brice Courcelles poursuivent également chaque année un projet musique, avec l'intervention d'un professeur de musique qui initie l'ensemble des élèves au chant choral.

L'école de musique est agréée 'Education Populaire' et est en partenariat avec la CAF (Passeport Loisir quant aux cours dispensés à la Maison des Arts Musicaux). Deux intervenants musiciens travaillent chaque semaine en milieu scolaire à raison de 6h/hebdomadaire pour l'élémentaire et de 3h/hebdomadaire pour la maternelle (création 2022). Toutes les classes de la commune sont concernées par ces interventions. Pour l'élémentaire : La thématique de l'année est déterminée en lien avec l'équipe pédagogique, est mise en œuvre chaque semaine en présence du Professeur des Ecoles, et le projet essentiellement 'chant choral' est présenté aux parents en fin d'année, le 'Concert spectacle' étant accompagné musicalement par les professeurs de l'école de musique (à titre d'exemple, dernier projet : textes élèves puis écriture de la musique par les professeurs de l'école de musique, réunion des deux 'modules', répétitions et spectacle). Pour la maternelle : la musique est ici utilisée comme un outil pédagogique de développement moteur, cognitif et de mémoire. Jeux sonores, chant, découverte de la voix...

La citoyenneté est également intégrée dans ces pratiques vocales, les élèves volontaires, accompagnés d'un(e) enseignant(e) sont invités à participer à une ou deux cérémonies à travers l'interprétation de l'hymne national (11 novembre) et/ou du Chant des Partisans (8 mai).

La commune finance l'intégralité de ces interventions. Elle y voit un intérêt fort : ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune, sans participation financière des familles. Elles permettent à tous les enfants de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités socio-culturelles qui contribuent à leur épanouissement, à leur ouverture d'esprit et à la lutte contre l'échec scolaire, par la découverte d'autres modes d'apprentissage.

De plus, les enfants retrouvent en confiance, dans le temps extra-scolaire, les adultes qui les ont accompagnés pendant le temps scolaire.

II. Le bilan des PEDT 2013-2022

II.1 Méthodologie

Pour rappel, depuis 2013, tous les partenaires éducatifs ont été interrogés à deux reprises à l'aide d'un questionnaire portant sur des axes différents :

- L'observatoire du PEDT réalisé en 2015 était principalement axé sur l'aspect organisationnel de la réforme.
- Le bilan de 2016-2017 était plutôt basé sur l'aspect éducatif du PEDT.

Le bilan 2017-2022 réalisé par la Ligue de l'enseignement (voir annexe) a permis de mettre en évidence les domaines nécessitant des améliorations.

Avant même la réforme des rythmes scolaires, la commune de Saint Brice Courcelles avait déjà engagé des objectifs éducatifs bien définis et bénéficiait d'une grande expérience dans l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires. Beaucoup s'accordent donc à dire que l'organisation était déjà satisfaisante avant la réforme, notamment grâce à :

- l'existence d'une politique éducative forte qui a facilité la mise en place du PEDT,
- l'organisation du temps périscolaire par le CLAE et la qualification des encadrants,
- les interventions sur le temps scolaire...

Cependant, le PEDT a permis de formaliser et de réaffirmer ces premiers objectifs en ayant la possibilité d'y associer l'Éducation nationale et de réunir l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

L'évaluation du Projet Educatif Territorial a constitué une démarche nécessaire et indispensable tout au long de sa mise en œuvre, car elle a été une préoccupation majeure pour la Municipalité et ses partenaires afin de permettre un pilotage collectif du dispositif. Elle visait à repérer ensemble les forces et les faiblesses, les freins et les leviers, et à faire ressortir les axes d'amélioration.

Modalités d'évaluation : une évaluation partagée

Le travail collaboratif entre l'ensemble des acteurs (enseignants, parents, commune, CLAE, école de musique, associations sportives et culturelles...) a permis de relancer une nouvelle dynamique d'un partenariat déjà installé dans le temps autour des différents enjeux du projet éducatif territorial.

Sur la base d'indicateurs quantitatifs (taux de fréquentation des structures, actions mises en œuvre ...) mais également qualitatifs, notamment issus d'une vaste enquête de satisfaction menée en 2015 et en 2017, auprès de l'ensemble des familles, des enfants, des enseignants et des intervenants (animateurs, responsable de la bibliothèque, associations...), le Comité de Pilotage a ainsi pu suivre et adapter le fonctionnement du PEDT selon les constats et les contextes locaux.

Concernant le PEDT 2017/2022, de nombreux moments d'échanges et de concertation ont de nouveau eu lieu notamment, avec l'Inspection de l'Éducation nationale, la direction de l'Éducation nationale et le groupe d'appui départemental (GAD) au projet éducatif territorial et à la mise en oeuvre du plan mercredi :

- La réunion du comité de pilotage du 11 mai 2021, concernant le lancement de la démarche d'évaluation du Projet éducatif territorial, l'installation de l'instance de concertation, la présentation des enjeux et l'étape de la construction du futur Projet éducatif territorial.
- La réunion du 26 Mai 2021 – une Web-conférence sur les enjeux de la pause méridienne
- La réunion du comité de synthèse du 27 mai 2021 concernant la réflexion partenariale sur les thématiques du Projet éducatif territorial et le lancement des groupes de travail, les consultations des partenaires, dont les parents et les enfants,
- La réunion publique thématique du 17 Juin 2021 dédiée à l'accompagnement de la pause méridienne,
- La réunion publique « Parole des enfants » du 15 juin 2021,

- La réunion publique « Temps de vie de l'enfant (global) » du 22 juin 2021,
- La réunion publique « Coéducation, collaboration et partenariats » du 24 juin 2021,
- La réunion publique « Accès à tous » du 29 juin 2021,
- Une conférence débat le 14 octobre 2021 portant sur les enjeux de la pause méridienne,

Sans oublier les différentes réunions techniques notamment des représentants des parents d'élèves, des conseils des maîtres, du milieu associatif ...

En parallèle la ligue de l'enseignement a réalisé une consultation de l'ensemble des partenaires éducatifs, parents et enfants de juin 2021 à octobre 2021, où elle a interrogé les parents, les enfants, ainsi que tous les partenaires éducatifs, afin de récolter leurs avis et effectuer l'évaluation du PEDT, par des Entretiens avec les acteurs, par la Consultation des parents d'élèves (en ligne), la Consultation des enfants (collectif et individuel, parcours d'enfants), la Conférence sur le temps méridien (multi-acteurs, chronobiologie)

Les acteurs rencontrés ont été les Représentantes des parents d'élèves de l'école élémentaire, les Représentantes des parents d'élèves de l'école maternelle, la Directrice de l'école élémentaire, les Enseignantes de l'école élémentaire, la Directrice et enseignantes de l'école maternelle, les Responsables de l'accueil de loisirs du centre social, la Coordinatrice du périscolaire du centre social, le Directeur du centre social, la Directrice adjointe du centre social, les 5 ATSEM de l'école maternelle, les Agents et responsable médiathèque, le Directeur de l'école de musique, ainsi qu'une consultation en ligne des parents et des enfants au sein de l'école.

En parallèle de ces entretiens, l'ensemble des réunions de concertation citées visait à ce que le PEDT recherche une continuité de l'offre éducative globale dans l'intérêt de l'enfant, au sein de son espace éducatif, plutôt que de travailler sur l'organisation mécanique de 4 jours ou 4 jours et demi, la démarche visait l'accès à la concertation et le travail collaboratif sur le contenu de la semaine scolaire et périscolaire, afin que la collectivité puisse proposer des activités pertinentes dans la complémentarité et la continuité du temps scolaire, en partenariat avec l'Éducation nationale, avec toujours pour objectif une logique de co-éducation, afin de garantir la continuité éducative, entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant pendant et après l'école.

Le PEDT doit formaliser l'engagement des différents partenaires de l'Éducation nationale sur le temps scolaire et hors temps scolaire, à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

Dans le cadre des rencontres avec les partenaires, la commune a souhaité garder ce qui avait été issu de la réforme, mais aussi être dans une démarche d'amélioration continue tenant compte des actions souhaitées par les parents et différents partenaires, avec objectif commun l'intérêt et l'épanouissement de l'enfant.

La commune lors des différents comités de pilotage a proposé à ce que le PEDT recherche une continuité dans l'offre éducative globale au sein de son espace éducatif, dédié à l'éducation scolaire, périscolaire et extrascolaire des enfants, composé des écoles, du centre de loisirs associé à l'Ecole (CLAE), du restaurant scolaire, de la médiathèque, du complexe sportif, de la maison des arts musicaux...

Les actions de Saint Brice Courcelles ont été soulignées depuis de nombreuses années, pour sa politique partenariale solide, qui s'inscrit dans la durée.

L'évaluation présentée lors du comité de pilotage du 13 décembre 2021 a de nouveau révélé le

souhait de l'équipe enseignantes et des parents d'un retour à 4 jours scolaires, néanmoins lors de cette rencontre la Commune a de nouveau souligné qu'un retour à 4 jours classique selon une logique de juxtaposition d'actions de la part d'acteurs relevant de champs éducatifs différents, sans co-éducation avec les autres partenaires, ne correspondra pas à la volonté de l'équipe Municipale et que l'ensemble des partenaires était invités à travailler ensemble afin de construire la semaine scolaire et périscolaire de l'enfant, notamment avec des engagements des enseignants à travailler avec les partenaires du territoire sur des thématiques complémentaires à l'école, de fédérer les différents acteurs autour d'objectifs communs, de co-éducation et de complémentarité des temps, en proposant des démarches de travail collaboratives, aussi bien sur les actions périscolaires que sur le mercredi, voir sur le temps extrascolaires.

Tout en tenant compte du souhait des enseignants et parents, la volonté municipale est de ne pas déroger à la qualité des actions actuelles, mais de les maintenir et les consolider en tenant compte des critères suivants :

- Conserver 9 demi-journées éducatives : scolaires / périscolaires
- Conserver la richesse, la qualité et le dynamisme éducatif du territoire : projets Scolaires, ateliers découvertes, pause méridienne
- Conserver et développer la coéducation : complémentarité entre tous les acteurs éducatifs et leurs interventions en temps scolaire et hors temps scolaire (Associations, CLAE, école de musique, médiathèque, ...)
- Garantir l'accessibilité à tous les enfants : communication, financements
- Permettre la réussite de chaque enfant : parcours éducatifs
- Assurer la pérennisation : démarche d'amélioration continue
- Permettre l'accès à des activités péri et extrascolaires et le développement de compétences transversales.
- Veiller à une communication pertinente
- Favoriser l'implication des parents.

Les partenaires ont poursuivi le travail collaboratif et présentés le 21 et 28 Janvier 2022, leurs propositions d'organisation de la semaine scolaire et périscolaire de l'enfant, guidé par le principe de 9 demi-journées éducatives, avec comme fil conducteur la co-éducation et la complémentarité des temps.

Les conseils d'école se sont réunis le 1er février 2022, un vote majoritaire s'est exprimé en faveur d'un retour à 4 jours de classe par semaine, confirmé le 23 février 2022 par le conseil municipal selon les horaires suivants :

- 08h30-11h45/13h30-16h15

En parallèle la réflexion autour des travaux de rénovation et extension du restaurant scolaire prenant forme, les horaires ci-dessus ne pourront être appliqués que grâce à l'extension du restaurant scolaire, par conséquent après concertation avec les partenaires et accord conjoint entre l'école maternelle et élémentaire, sur l'année scolaire 2022-2023 en raison des travaux la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 2 heures, soit :

- 08h30/11h30 puis 13h30/16h30.

II.2 Le bilan forces/faiblesses

Ce bilan, sous la responsabilité du président du COPIL, a cherché à identifier les différentes visions exprimées par les partenaires éducatifs, en mettant en évidence les aspects positifs et négatifs sur les orientations et objectifs fixés dans le PEDT.

Réussite et points forts :

L'analyse des regards croisés des acteurs éducatifs a permis de dégager les axes suivants :

- Faire vivre le PEDT de manière transversale en renforçant les liens entre le temps scolaire et périscolaire, en multipliant les temps d'échanges et de concertation, et en améliorant la communication entre les différents acteurs et en direction des parents.
- Les atouts du territoire tels que l'espace éducatif regroupé sur un secteur piétonnier, l'implication des différents acteurs éducatifs, la volonté des élus de donner la priorité à l'éducation, le tissu associatif développé, l'investissement des bénévoles, le patrimoine local et la proximité des équipements.

En outre, avant même la réforme des rythmes scolaires, la commune de Saint Brice Courcelles était déjà engagée dans des objectifs éducatifs bien définis et bénéficiait d'une forte expérience sur l'organisation des temps péri et extra-scolaires. Cela a permis de faciliter la mise en place du PEDT, et le projet a pu formaliser et réaffirmer ces premiers objectifs en y associant l'Éducation nationale et en rassemblant l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation.

Cependant, le bilan a également mis en lumière des faiblesses, notamment la nécessité de renforcer la coordination entre les différents partenaires et de mieux impliquer les parents dans le dispositif. Le bilan souligne également la nécessité d'adapter les activités proposées aux besoins et attentes des enfants, en particulier en ce qui concerne les enfants en situation de handicap ou les enfants issus de milieux défavorisés.

De nombreux acteurs s'accordent à dire que l'organisation périscolaire était déjà satisfaisante avant la réforme, grâce à une politique éducative forte qui a facilité la mise en place du Projet Éducatif Territorial (PEDT), à l'organisation du temps périscolaire par le centre social et à la qualification des encadrants, ainsi qu'à l'existence d'interventions sur le temps scolaire. Néanmoins, la mise en œuvre du PEDT a permis de formaliser et de réaffirmer ces objectifs, tout en offrant la possibilité d'y associer l'éducation nationale.

La mise en place du PEDT a également permis de rassembler tous les acteurs du domaine de l'éducation autour d'une même table, favorisant ainsi la collaboration et le partage d'idées.

L'enrichissement de l'offre périscolaire est indéniable, avec une augmentation du nombre d'heures d'accueil et une diversification des contenus proposés, couvrant l'ensemble des domaines de l'éducation (activités manuelles, physiques, artistiques, scientifiques, etc.). Le PEDT a également permis de développer la curiosité et la créativité des enfants grâce à l'introduction de nouvelles activités de découverte ou sportives.

Le centre social, en travaillant sur l'estime de soi des enfants, a remarqué qu'ils apprenaient à défendre leurs idées devant des adultes par le dialogue, à argumenter sans se fâcher et à analyser une situation pour pouvoir faire un choix.

La logique de projets a été mise en place, avec une programmation des activités intégrées dans des parcours cohérents et globaux, impliquant les intervenants scolaires, les animateurs, les bénévoles d'associations, ainsi que les commissions municipales (culture, environnement, éducation, sport, etc.). Les besoins et les souhaits des enfants ont été pris en compte, permettant notamment un temps libre à certains moments et un choix d'activités grâce à une programmation par cycle, favorisant ainsi la découverte de nouvelles activités.

La mise en place de parcours éducatifs transversaux a permis de prendre en compte la question des continuités et discontinuités entre temps scolaire et périscolaire.

Enfin, l'allongement de la pause méridienne sur une amplitude de 2h15 a permis d'organiser les activités, d'accueillir les petits dans une sieste mise au plus près du temps du repas, de créer un temps de relaxation pour les moyens, ainsi que de laisser plus de temps pour les enfants du second service. Cependant, malgré ces améliorations, les enseignants ont observé que les enfants étaient toujours plus énervés à la reprise de l'après-midi. Une réflexion avait déjà été menée avant la réforme et il avait été conclu, en concertation lors de la commission restauration scolaire et après diverses expérimentations, que le temps de retour au calme devait plutôt se faire sur le temps scolaire par les enseignants, notamment par la mise en place d'ateliers de relaxation dans la salle de motricité de l'école maternelle et de 15 minutes de lecture sur le temps scolaire à l'école élémentaire.

- La personne en charge du suivi et de la coordination quotidienne des actions du PEDT chez chacun des partenaires est bien identifiée, ce qui témoigne d'une organisation efficace et d'un personnel compétent et bien encadré. Les intervenants ont une attitude structurante envers les enfants et un discours qui modèle de bonnes pratiques.
- Les rencontres fréquentes avec les partenaires éducatifs de la collectivité ont été nécessaires durant la phase d'élaboration du PEDT, mais ont également permis d'ouvrir des dialogues constructifs autour du projet.
- Les enfants ont la possibilité de choisir leurs activités, et celles-ci doivent être différentes selon les périodes pour favoriser leur découverte.
- La formalisation de cadres et de "règles de vie communes" (les chartes) a permis d'objectiver les difficultés rencontrées, de tranquilliser chacun, de gérer les transitions entre les différents temps et de faire évoluer des parcours concrets avec les adaptations nécessaires. Cette formalisation a également favorisé une plus grande transversalité entre les différents services qui interviennent sur les temps des enfants, tels que les parents, les ATSEM, le service de restauration, le centre social, les associations et la commune.
- L'élaboration du PEDT a constitué un canal privilégié pour l'expression des attentes des familles quant à l'éducation de leurs enfants, allant au-delà du simple service apporté aux familles.
- La mise en place des nouvelles activités périscolaires a également eu un impact sur l'offre extra-scolaire, transformant les activités proposées par les associations sportives et culturelles en les rendant plus attractives pour les enfants.

Les autres points positifs soulignés par les partenaires comprennent :

- La rénovation du projet pédagogique du centre social, qui a permis un enrichissement et de nouvelles réflexions, notamment avec la mise en place des ateliers découvertes et la diversification du choix des activités proposées.

- La participation des associations aux temps périscolaires des enfants.
- De bonnes relations intergénérationnelles avec les bénévoles.
- Un accès pour un plus grand nombre aux activités périscolaires, bien que cela ait nécessité une réorganisation du travail de l'équipe du centre social.
- L'ouverture d'un dortoir pour les plus jeunes pendant la pause méridienne.
- La création d'un comité de pilotage (COFIL) du PEDT, une instance participative de partage et de concertation.
- Une équipe de direction au centre social qui connaît bien les différents acteurs éducatifs.
- Une bonne coopération entre l'école et les acteurs éducatifs sur les temps d'intervention scolaire (école de musique, centre social et médiathèque), avec une application et un suivi satisfaisants des dispositions de la charte tripartite et un bon échange sur les parcours individualisés des enfants.
- Une coopération existante sur les autres temps, mais qui nécessite d'être approfondie sur l'aspect pédagogique. L'information des écoles sur les activités périscolaires existe, et l'échange entre les acteurs sur les temps de transition est satisfaisant, avec une meilleure gestion des conflits

La commune propose différentes animations aux acteurs locaux, telles que Méli Mômes, l'animation bio par la FRAB, le jardin pédagogique et Nettoyons la nature, favorisant une bonne coopération. De plus, l'espace éducatif est bien pensé, offrant une proximité idéale entre l'école, le centre social et le gymnase, garantissant ainsi la sécurité des enfants et favorisant la notion de repères. Les locaux dédiés uniquement au périscolaire contribuent également à cette sécurité. Les services municipaux sont disponibles et réactifs face aux multiples demandes des acteurs locaux.

La rénovation de l'école maternelle, de la médiathèque et prochainement du restaurant scolaire est en cours, avec des études menées en concertation avec les utilisateurs. La commune encourage également la participation à des manifestations locales et nationales sur différentes thématiques, afin de construire le parcours citoyen de l'enfant.

Ces engagements ont été formalisés dans le cadre des PEDT 2013/2022, permettant de fédérer l'ensemble des partenaires et de lancer une réflexion globale sur l'ensemble des temps de l'enfant, avec le souhait de tendre vers plus de cohérence entre le temps scolaire et périscolaire. Le PEDT est garant de la complémentarité des temps de l'enfant et de la prise de conscience du rôle de chaque partenaire. L'ambition aujourd'hui est de renouveler cet engagement en mettant l'accent sur d'autres objectifs ciblés.

L'enquête réalisée par la ligue de l'enseignement en 2021/2022 révèle une fois de plus la qualité du territoire éducatif en termes d'offre éducative, d'équipements et d'associations. La volonté politique de soutenir et prolonger l'action de l'école est également soulignée, tout comme la bonne vue d'ensemble sur le parcours de l'enfant et une politique tarifaire adaptée en fonction des revenus.

Principales difficultés :

Selon les textes officiels : « Les conseils d'école donnent tous avis et présentent toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- d) Les activités périscolaires ;

- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire. »

Le texte initial concernant la formalisation du PEDT, invite les collectivités à « favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. « Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 ».

Cependant, sur le terrain, nous n'avions initialement pas réussi à coordonner efficacement les ressources du territoire pour garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. En effet, les projets d'école étaient peu connus et étaient restés en phase de construction depuis le début du PEDT.

De plus, il faut reconnaître qu'il y a une certaine difficulté à formaliser les rôles de chacun, faute de temps pour communiquer régulièrement et éviter que chacun ne s'enferme dans sa propre bulle. Le travail transversal nécessite un engagement personnel qui va au-delà des missions ordinaires de chacun.

Pour le périscolaire, la collaboration entre les différents intervenants s'est souvent cantonnée à l'organisation logistique des temps plutôt qu'à la création de projets pédagogiques en commun. Les raisons en sont multiples, telles que le manque de volonté d'investir du temps, ou encore l'absence de temps commun entre les acteurs scolaires et périscolaires. De manière générale, la mise en œuvre de la complémentarité éducative est difficile à mettre en place.

La réforme des rythmes scolaires a souvent heurté l'organisation familiale, ce qui a nécessité une prise en compte particulière du point de vue des familles. En réponse, le centre social a réorganisé ses temps d'accueil et a fait évoluer le contenu des activités périscolaires en laissant le choix aux enfants, tout en veillant à faire preuve de bienveillance.

Les familles hostiles aux 4 jours scolaires et demi évoquent surtout la fatigue des enfants causée par des journées trop longues et l'absence de coupure dans la semaine. D'autres parents témoignent également de la fatigue de leurs enfants, même s'ils ne participent pas aux activités périscolaires. Au fil de nos rencontres, de nombreux témoignages ont souligné la nécessité de réduire le nombre et de repenser les types d'ateliers proposés, tout en ayant une approche bienveillante à l'égard de la problématique de la fatigue des enfants.

Enfin, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a aussi fortement modifié l'organisation de la journée des enseignants qui font valoir le peu de temps dont ils disposent.

D'autres problématiques ont été identifiées, notamment :

- **La confrontation des cultures professionnelles** : Les professionnels et bénévoles de la commune peuvent avoir des difficultés à se sentir valorisés dans le temps périscolaire, qu'ils peuvent avoir du mal à maîtriser en termes de qualification et de formation, ou dont ils ont une vision dévalorisée. En effet, certains considèrent encore le périscolaire comme une simple garderie ou un prolongement du temps scolaire pour attendre les parents. Pourtant, les activités périscolaires peuvent avoir un impact sur l'apprentissage en classe. Qu'il s'agisse

de la rédaction d'un conte, de la mise en scène d'une pièce de théâtre ou d'expériences scientifiques, ces activités sont liées au temps scolaire. Il est donc essentiel que les équipes prennent le temps de se connaître et d'échanger sur leurs pratiques et leurs contenus, en valorisant l'expertise pédagogique de certains et en offrant un temps plus ludique et rassurant pour les enfants moins à l'aise à l'école.

- **Sensibilisation des parents sur l'intérêt de ces activités pour l'enfant** : Les inégalités constatées sont également d'ordre socio-culturel. Il est donc nécessaire de réfléchir à de nouvelles formes de sensibilisation, en particulier pour certaines familles. Au-delà des aspects organisationnels tels que les réunions avec les parents et les plaquettes d'information, il convient de souligner explicitement l'importance du périscolaire dans le parcours éducatif global de l'enfant.
- **Coéducation pour partager les approches pédagogiques et les complémentarités** : Les canaux de communication multiples révèlent que l'offre éducative est peu lisible et que l'interaction entre les acteurs n'a pas trouvé son rythme ni ses appuis. Chacun exprime ses difficultés sans avoir l'occasion de trouver collectivement des solutions et de les mettre en valeur. Il manque également des référents et des moments d'échanges pour transmettre les informations utiles et nécessaires concernant l'enfant.

Il est donc essentiel de mettre en place des actions pour encourager la coéducation, partager les approches pédagogiques et valoriser le temps périscolaire comme un temps éducatif à part entière. La sensibilisation des parents doit être également repensée pour répondre aux besoins spécifiques des familles et renforcer l'implication des professionnels et des bénévoles dans la mise en place de projets périscolaires pertinents.

Besoins identifiés pour la prochaine mise en œuvre du PEDT :

1. Favoriser la concertation et les échanges entre les enseignants, le périscolaire et les familles. Il est important que chacun comprenne mieux les enjeux transversaux, connaît les activités menées sur les différents temps, et trouve des solutions collectives aux problématiques les plus difficiles. Cependant, le manque de temps est un frein à la mise en place de ces échanges.
2. Améliorer la connaissance réciproque des activités menées sur les différents temps pour favoriser les synergies éducatives.
3. Encourager la réflexion commune en amont pour la mise en place de projets partagés par les différents acteurs.
4. Mettre en cohérence les actions périscolaires avec les projets des écoles et le socle commun des connaissances, dans l'objectif d'une éducation partagée.
5. Favoriser le développement d'une éducation citoyenne, culturelle, sportive, technologique, tout en laissant du temps libre pour se ressourcer.
6. Renforcer les liens avec les parents.
7. Accompagner le projet « École numérique »

Le renouvellement du Projet Éducatif Territorial (PEDT) renforce les objectifs éducatifs de la collectivité en précisant les thématiques particulières à développer. Cette réflexion a été menée à partir de divers échanges, de l'évolution de la réforme des programmes scolaires et du potentiel du territoire.

La question de l'accompagnement à la scolarité :

La question de l'accompagnement à la scolarité est cruciale : bien que nous soyons convaincus de l'importance d'un accompagnement qui favorise l'apprentissage de savoirs et compétences dans un

contexte de loisirs, il est difficile de proposer un accompagnement scolaire qui ne se résume pas à de l'aide aux devoirs, surtout dans le contexte de l'école élémentaire où les devoirs écrits sont interdits mais où il existe une forte pression des parents et des enfants pour les faire. De ce fait, l'accompagnement à la scolarité commence souvent par de l'aide aux devoirs avant d'évoluer vers des activités ludiques et éducatives. Comment éviter que cette aide scolaire à deux vitesses ne crée des inégalités entre les enfants ? La réflexion doit porter sur un projet d'accompagnement qui tienne compte des difficultés du public et des objectifs que l'on souhaite atteindre.

Ainsi, il est important de constituer des groupes de travail sur des thèmes spécifiques, en collaboration avec les différents partenaires, afin de réfléchir à des solutions permettant d'améliorer l'accompagnement des enfants. Cela permettra d'adapter les actions menées en fonction des besoins et des attentes de chaque enfant, et de favoriser une éducation équitable pour tous.

II.3 Gouvernance et évaluation du PEDT : le bilan

La gouvernance

Concernant la gouvernance du PEDT, la mise en place d'un comité de pilotage participatif et représentatif a été une bonne initiative. Cependant, malgré les réunions régulières, il n'a pas toujours été facile de faire de cette instance un lieu de réflexion et d'échanges structurés, en raison de la diversité des missions de ses membres. Des adaptations doivent donc être envisagées pour renforcer la concertation dans le cadre du prochain PEDT.

L'évaluation du PEDT

En ce qui concerne l'évaluation du PEDT, la méthodologie précise mise en place pour les deux premières éditions n'a pas été appliquée de manière optimale. Elle a été jugée trop complexe et difficile à mettre en œuvre, en plus des méthodologies propres à chaque partenaire. Pour le PEDT à venir, une approche plus simple et partagée, en s'appuyant sur les évaluations et bilans existants chez les partenaires, semble être plus appropriée. Toutefois, les membres de l'équipe enseignante ont fait savoir que leurs évaluations étaient internes au système éducatif et qu'elles ne pouvaient être partagées avec des intervenants extérieurs.

En somme, il convient de renforcer la concertation et la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la gouvernance du PEDT tout en adoptant une approche plus simple et pragmatique pour l'évaluation du programme.

III. PEDT 2022-2025 : une organisation inédite Commune/éducation nationale : la concrétisation de la Co-éducation et du plan mercredi.

Comme mentionné précédemment, la transition vers un nouveau rythme scolaire n'a pas été facile. Cependant, après de nombreux échanges, des comptes rendus de conseils d'école qui ont déploré la situation, et un travail de concertation avec les différents partenaires de la communauté éducative de Saint Brice Courcelles, le conseil municipal a adopté pour l'établissement du nouveau PEDT un rythme hebdomadaire basé sur quatre journées scolaires adossées à un plan mercredi. Cela permet de mettre en place une organisation des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires basée sur la coéducation et la complémentarité entre les acteurs de l'espace pédagogique, comprenant notamment les écoles, le CLAE, l'école de musique, les acteurs du sport et différentes associations.

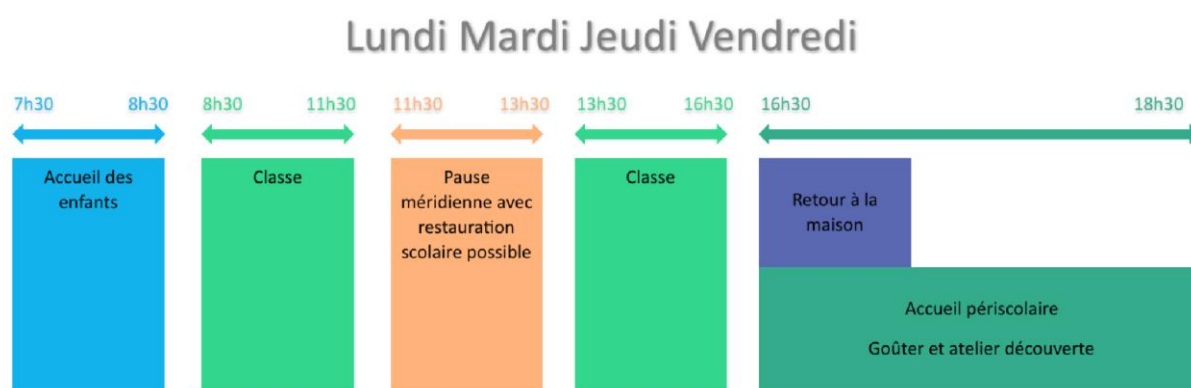
À l'appui du bilan présenté ci-dessus, des atouts et des contraintes ont été mis en évidence, mais des expérimentations pourront également être menées. Le Projet Éducatif Territorial 2022-2025 a pour objectif d'organiser les activités périscolaires et extrascolaires en prolongement et en complément du service de l'Éducation nationale, en parfaite cohérence avec les dispositifs existants. Cette démarche permettra de favoriser la réussite éducative des enfants de Saint-Brice-Courcelles, en renforçant la collaboration entre les différents acteurs de la communauté éducative et en offrant des activités diversifiées et adaptées à leurs besoins.

III.1 Le champ d'application du projet 2022/2025

Territoire et public concernés par le PEDT

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Saint Brice Courcelles. La commune comptabilise 3 522 habitants au 1er janvier 2020

Périodes et horaires concernés : 9 demi-journées éducatives dont 4 scolaires



ATELIERS DU MERCREDI (Plan Mercredi)

L'un des points forts et novateurs de ce nouveau PEDT est l'engagement de l'Éducation nationale comme acteur majeur, concrétisant enfin la mise en œuvre du principe de coéducation. La semaine de l'enfant devient ainsi une organisation où tous les acteurs sont complémentaires et construisent ensemble le contenu, plutôt qu'une juxtaposition de temps.

Si nous avons pu dresser un bilan organisationnel du PEDT, il est encore difficile aujourd'hui de mesurer les résultats en termes d'apprentissage. Les effets d'une telle réforme ne peuvent se mesurer que sur le long terme, tout en continuant à faire vivre la dynamique qui est née autour du PEDT et en ciblant particulièrement les enjeux suivants :

- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, en recherchant l'amélioration et l'approfondissement du dialogue entre les différents adultes que l'enfant rencontre au cours de sa journée (enseignants, animateurs, famille).
- Éviter les cloisonnements pour faire vivre la coéducation avec une bonne coopération de chacun.
- Rechercher au sein du PEDT les convergences entre le projet d'école porté par les enseignants et les projets périscolaires et extrascolaires portés par les partenaires éducatifs, notamment le CLAE (approche thématique).
- Convaincre chaque partenaire de l'utilité d'une concertation et d'une communication efficace, en définissant les modalités et les mettre en œuvre.

- Traiter de façon pragmatique les situations concrètes.

Il est important de souligner que la fatigue des enfants est une préoccupation récurrente dans le cadre du PEDT. Toutefois, cette question peut être résolue si le temps de l'enfant est planifié de manière cohérente. Il est nécessaire de prendre en compte les rythmes de l'école et ceux de la famille pour éviter tout déséquilibre qui pourrait avoir des conséquences négatives sur l'apprentissage et le bien-être de l'enfant.

En conclusion, comme l'a souligné M. Jean-Paul Delahaye, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale et ancien directeur général de l'enseignement scolaire lors de son audition devant le Sénat le 18 janvier 2017, « la fatigue des enfants est un vrai sujet si le temps de l'enfant n'est pas pensé en cohérence. Il faut du temps, de la bonne volonté et surtout du bon sens pour que les rythmes de l'école et ceux de la famille s'articulent. »

Convaincre chaque partenaire de l'utilité d'une concertation et d'une communication efficace, et définir les modalités pour les mettre en œuvre. Il est essentiel que tous les acteurs impliqués dans le PEDT travaillent ensemble pour garantir une cohérence globale dans l'organisation des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires. • Traiter de manière pragmatique les situations concrètes qui peuvent survenir dans la mise en œuvre du PEDT. Les problèmes doivent être résolus rapidement pour éviter toute perturbation dans le fonctionnement de l'organisation éducative.

III.2 Emergence du plan mercredi

La commune souhaite intégrer le Plan Mercredi dans son Projet Éducatif Territorial 2022/2025 et prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi. Pour ce faire, la commune a engagé un important travail de concertation avec tous les partenaires et acteurs de la communauté éducative (parents d'élèves, directeurs du CLAE, directeurs d'école, école de musique, enseignants, structures sportives et culturelles, etc.), qui s'est concrétisé lors de la rencontre multipartenaire du 10 mai 2022. Lors de cette rencontre, l'éducation et le Centre de Loisirs Associés à l'École ont formalisé la démarche de co-construction du Plan Mercredi, basée sur les critères définis lors des réunions de concertation conformément à la charte qualité du Plan Mercredi.

La mise en œuvre d'une organisation du temps scolaire sur 4 jours ayant un impact sur la semaine des enfants, un des ateliers de construction du PEDT, auquel la communauté éducative a été invitée, a porté spécifiquement sur la thématique de la journée du mercredi. Cela visait à rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet commun portant des valeurs communes, telles que la réussite éducative de tous, l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'épanouissement personnel et l'estime de soi, la citoyenneté, la laïcité, la solidarité, etc.

1. Les objectifs visés

Axe 1 - La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

La commune s'efforce de mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. L'un des objectifs principaux est donc de structurer, formaliser et créer une continuité entre le travail éducatif réalisé au sein de l'école et celui réalisé « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les centres de loisirs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles.

Il est également important de tenir compte des spécificités et des besoins de chaque enfant, afin de permettre à chacun d'évoluer, de jouer, d'apprendre, de découvrir, de rencontrer et d'expérimenter pendant les différents moments de sa journée et de sa semaine, qui doivent être éducatifs et cohérents avec le temps scolaire.

a) Généraliser la coéducation

Afin de mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs, la commune a prévu de mettre en place des actions de partenariat et de complémentarité, telles que :

- Systématiser la présence des directeurs ou coordinateurs de l'accueil de loisirs (CLAE) aux Conseils d'école.
- Soutenir et encourager la présentation des projets d'école

Notre objectif est de soutenir et d'encourager la présentation de projets d'école aux équipes d'animation et la présentation de projets pédagogiques aux équipes enseignantes. Nous cherchons à développer le travail partenarial avec l'Éducation Nationale dans le cadre d'axes spécifiques liés au Projet Educatif Territorial. Nous souhaitons faciliter les liens et les rencontres entre l'école élémentaire et le collège par le biais d'activités. Enfin, nous envisageons de porter une réflexion sur l'élaboration ou la réactualisation de chartes, notamment une charte définissant les responsabilités de chacun lors des transitions entre temps scolaire et périscolaire ainsi qu'une charte de complémentarité des temps éducatifs.

b) Décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires

Développer des parcours éducatifs cohérents sur les temps scolaires et périscolaires en travaillant en partenariat avec la commune, l'inspection académique, les écoles et le Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE). L'objectif est de renforcer la complémentarité entre les actions proposées par le CLAE et les attentes des programmes scolaires pour mettre en place des parcours de Citoyenneté, de Santé et d'Éducation Artistique et Culturelle.

Il est important que les enfants fassent des liens entre les contenus scolaires et les pratiques proposées par le CLAE, afin qu'ils puissent y trouver du sens et progresser dans leur apprentissage. Pour ce faire, un premier groupe de travail a été mis en place le 10 mai 2022 en partenariat avec l'Éducation nationale pour définir des thématiques prioritaires :

- **Parcours citoyenneté** : éco-citoyenneté (travail sur le tri et la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire) et vivre ensemble (estime de soi, égalité filles-garçons, respect des différences, empathie...)
- **Parcours éducation artistique et culturelle** : le patrimoine local élargi au Grand Reims
- **Parcours éducation à la santé** : hygiène et équilibre alimentaire, activité physique pour les élémentaires et motricité pour l'école maternelle.

La commune souhaite également développer l'articulation avec l'Éducation nationale en travaillant sur la cohérence entre les activités périscolaires et les enseignements scolaires. L'objectif est de créer une complémentarité entre les projets d'école et ceux des centres de loisirs, de sorte que les activités proposées le mercredi puissent porter sur des thématiques qui ont été abordées au cours de la semaine.

c) Permettre une collaboration équipe enseignante/équipe d'animation

A compter de la rentrée 2022, création de binômes enseignant par cycle/animateur ;

Des projets complémentaires pourront être proposés par le CLAE, l'école de musique, la médiathèque, en accord avec les directeurs d'école (projet citoyenneté, chorale, théâtre, etc.)

Collaboration renforcée par la mise en place des temps d'échanges quotidiens entre les directeurs d'école, les enseignants et le CLAE, afin de faciliter les transitions entre les temps scolaires et les temps périscolaires ;

Les temps d'échanges entre les équipes enseignantes et des équipes d'animation, seront formalisés afin de favoriser une collaboration de qualité, ainsi que de faciliter les échanges et les projets communs ;

L'organisation des groupes de travail annuels sur des thématiques communes entre la commune, l'Education nationale, et les associations,

d) Favoriser la co-construction

Intégrer les équipes enseignantes et d'animation aux différentes instances de pilotage du Projet Educatif Territorial.

Les directeurs d'école et d'animation (CLAE) participent aux : comités de suivi du PEDT, ateliers de construction du PEDT, commissions réunissant les élus, l'Education nationale, les directeurs d'animation, réunions et groupes de travail organisés en fonction des thématiques (pause méridienne, ateliers du mercredi, etc.)

e) Valoriser la participation des enfants

Faire participer les enfants, c'est souvent leur permettre un choix parmi plusieurs activités et leur faire élaborer des règles de vie collective. La participation est un enjeu éducatif et citoyen avec plusieurs finalités :

- La participation des enfants, c'est les accompagner à être acteurs dans leurs choix ;
- La participation des enfants, c'est la liberté d'être acteurs à travers l'écoute de chacun ;
- La participation des enfants, c'est favoriser les échanges en permettant à chacun d'être acteur dans un projet de valorisation individuelle et collective ;
- La participation des enfants, c'est permettre l'implication de chacun par l'échange afin d'arriver à des choix (démocratie, citoyenneté, respect...).

Axe 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et familles)

La commune s'engage à offrir à chaque enfant et à chaque famille les moyens nécessaires pour réussir leur parcours éducatif et scolaire. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de construire un projet global prenant en compte les besoins et les particularités de chaque enfant. Cette ambition doit être mise en œuvre à travers l'action quotidienne des intervenants sur les temps péri et extrascolaires, en mettant en place des modalités d'actions adaptées pour les enfants ayant des fragilités ou des difficultés.

Bien que la commune ne soit pas éligible au Programme de Réussite Educative, la proximité et la facilité des échanges entre les différents partenaires du territoire au sein de l'espace éducatif permettent de mobiliser rapidement une équipe pluridisciplinaire en cas de besoin.

a) Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques

La commune accueille sur les temps périscolaires et extrascolaires (accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir, centre de loisirs) des enfants en situation de handicap et diagnostiqués

par la MDPH, accueil d'enfants ayant un PAI, certains demandent une vigilance accrue de la part des animateurs (allergies, diabète, etc.) notamment durant la pause méridienne

b) Développer la mixité sociale

La commune propose une tarification des prestations périscolaires différenciées selon le quotient familial et les revenus des familles avec pour projet d'appliquer des tarifs prenant en compte le taux d'effort.

De plus, le CLAE est ouvert sur certaines périodes de vacances scolaires aux enfants d'autres communes, ce qui permet une mixité des publics et la mise en place de projets communs.

Enfin, le programme d'extension du restaurant scolaire inclura un projet intergénérationnel qui permettra aux anciens de la commune de participer au projet éducatif en leur offrant des repas adaptés et en les encourageant à se rapprocher des enfants pour favoriser les échanges intergénérationnels et contribuer au projet éducatif.

c) Politique d'information des familles

La commune s'engage à informer les familles sur les activités périscolaires et extrascolaires proposées pour leurs enfants. Pour cela, elle met à leur disposition sur son site internet un guide pratique des inscriptions périscolaires et organise des réunions régulières entre le CLAE et les parents afin d'informer et d'échanger avec eux sur les différentes prestations proposées.

En plus de ces actions existantes, d'autres mesures sont prévues pour améliorer la communication et l'information des familles, telles que :

- L'accès à Maelis, dispositif d'information en ligne en temps réel ;
- L'organisation de manifestations, rencontres et expositions pour présenter les activités et projets périscolaires et extrascolaires ;
- La mise en place de temps d'échanges, formels et informels, entre les parents et les animateurs afin de favoriser la communication et la collaboration ;
- L'accueil des familles pour un temps de transition entre le temps périscolaire et le temps familial ;
- La mise en place d'une relation privilégiée avec l'association de parents récemment constituée.

Enfin, les familles sont invitées et associées à des ateliers spécifiques dans le cadre de la construction du PEDT pour donner leur avis et participer à la définition des orientations et des projets périscolaires et extrascolaires de la commune.

Axe 3 : Mettre en valeur la richesse du territoire

La commune souhaite poursuivre, enrichir et diversifier son offre d'activités périscolaires grâce à son partenariat avec des associations, à l'utilisation de ses équipements culturels et sportifs, à la visite de son patrimoine historique et de ses sites présents sur le territoire et élargir au patrimoine à proximité, à savoir la Communauté urbaine du Grand Reims.

La commune bénéficie d'une politique culturelle forte avec une médiathèque, une école de musique, un auditorium et deux salles de fêtes où de nombreux événements culturels ont lieu régulièrement.

La commune mène également une politique sportive ambitieuse en soutenant les associations dans leurs initiatives et l'intervention de sportifs diplômés d'Etat qui proposent des activités physiques

et sportives (ETAPS) dans les écoles. La commune a obtenu le label ville sportive.

a) Permettre la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel.

Dans le cadre des parcours thématiques des enfants, en lien avec le plan mercredi, tout au long de l'année, les accueils de loisirs pourront proposer des sorties ayant pour objectif de découvrir la commune et le GRAND REIMS, dans le cadre du parcours citoyen.

b) Optimiser les actions entre la médiathèque et le CLAE,

-Appui à la lecture et l'écriture tout en travaillant sur l'implication des familles

c) Impliquer les habitants dans les projets pédagogiques

L'avis des familles et des différents partenaires sur les activités et projets proposés seront recueillis notamment par le biais des comités de suivi du PEDT, de l'association de parents, d'ateliers thématiques, de questionnaires le cas échéant et de divers temps d'échanges, comme les espaces de concertations existants.

d) Développer les liens intergénérationnels

Favoriser la relation entre les générations afin de permettre le côtoiement avec les anciens et bénéficier ainsi de leur expérience, de leurs valeurs et de la dynamique structurante qu'ils génèrent.

Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité

La commune poursuit sa politique éducative en permettant à chaque enfant d'accéder à des initiations culturelles, sportives, scientifiques, techniques et artistiques.

a) Construire des activités dans une logique de loisirs et de découverte

Selon des thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives), avec du personnel formé et qualifié dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture.

L'objectif de la journée du mercredi est de permettre aux enfants d'accéder à des activités de qualité répondant à leurs besoins. Ce temps développe également l'apprentissage de nouvelles compétences au cours des activités ou ateliers proposés.

Des réunions de préparation ont lieu entre les équipes d'animation et sont spécifiques à l'organisation de la journée du mercredi (formats, activités...). Des réunions d'échanges de compétences en lien avec l'équipe enseignante ont lieu plusieurs fois dans l'année, permettant aux animateurs de se former sur des techniques spécifiques et ce afin de proposer des activités de qualité.

b) Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc....)

Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

Le travail de concertation a relevé l'importance d'une meilleure articulation des transitions concernant les différents temps de l'enfant. Il s'agit d'une orientation majeure dans la mise en

application du nouveau PEDT.

L'évaluation du précédent PEDT a également mis en exergue l'importance d'avoir une pause méridienne de qualité et coordonnée entre les différents acteurs. Il est apparu comme un sujet primordial dans le renouvellement de ce PEDT requérant un travail en atelier. En effet, il s'agit d'un temps au cours duquel des professionnels aux compétences et missions diverses, agents de restauration, ATSEM, animateurs, composent l'équipe éducative au service de l'enfant. L'objectif étant de faire en sorte que ce temps permette le développement de l'aspect éducatif des enfants en les accompagnant vers plus d'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne et en les sensibilisant à la découverte du goût, en leur proposant des activités et des ateliers et en les sensibilisant à une démarche écoresponsable.

La commune souhaite et soutient la proposition des activités riches, variées et ponctuées de sorties éducatives dans le cadre des projets d'animations avec des thématiques qui se déclineront en cycle d'activités, autour de thématiques sportives, culturelles, citoyennes et scientifiques. C'est pourquoi des groupes de travail, entre la commune, le CLAE, l'équipe enseignante, l'inspection, les associations et des parents d'élèves, vont être organisées dans un objectif de coordination des différentes activités.

c) La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant

L'enfant choisi, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, et ceux exprimés par sa famille, dans la continuité du précédent PEDT.

Proposer des temps d'animation différenciés pendant les temps périscolaires (alternance entre temps tonique et temps plus calme), adapter les contenus, les méthodes, les locaux aux besoins de tous les enfants, favoriser l'émergence d'un programme d'activités variées afin de permettre aux enfants de choisir en fonction de leurs envies.

Proposer des temps libres, de repos, des temps de jeu pour que les enfants disposent de moment à eux, développer la proposition d'ateliers permettant aux enfants de s'initier ou de découvrir des pratiques sportives, culturelles, scientifiques, techniques ou artistiques.

Poursuite des actions du précédent PEDT, visant à développer la réflexion concernant les activités proposées en favorisant la mise en place de conseils d'enfants.

Animation participative permettant d'inclure l'enfant dans le choix des activités proposées.

Permettre à l'enfant d'avoir des temps de concertation.

Ateliers éducatifs et groupes de travail avec les parents, les enseignants, les associations, afin de construire des parcours communs.

d) Après concertation avec les enseignantes, les activités sont organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutir à une réalisation finale concrète selon la nature de l'activité (spectacle, exposition...)

Finaliser les cycles d'activités par un temps fort (portes ouvertes, spectacles, expositions) de restitution à la fois valorisant pour les enfants, les familles, les acteurs et partenaires du territoire.

e) Mise en place de formations communes éducation nationale/partenaires éducatifs, comme la présentation par l'inspection et conseillers pédagogiques du programme de l'école maternelle auprès des intervenants du centre de loisirs associés à l'école, priorités et attendus de l'école maternelle, les méthodes d'apprentissages et les liens avec les partenaires temps scolaire/ autre temps.

Programmation de conférences animées par des intervenants sur la thématique de la Co-éducation.

2.Évaluation Tout au long de la mise en œuvre du PEDT/Plan Mercredi

Des fiches actions avec mise en place d'indicateurs d'évaluation seront établies pour que chaque acteur se l'approprié.

Evaluation annuelle dont l'objectif permettra de l'enrichir et de l'ajuster en fonction des observations et constats formulés lors des différentes concertations, sur sa pertinence, son efficacité, son impact et son efficience il sera possible de vérifier si les objectifs opérationnels et stratégiques visés sont atteints (à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs)

Annexe : tableau synthèse des actions proposées dans le cadre des ateliers thématiques « plan mercredi »

La composition des ateliers thématiques : les élus, l'Education nationale (enseignants, directeurs), les représentants des parents d'élèves, les services de la commune concernés et associations.

Améliorer l'information et les échanges avec les parents pour permettre une co-éducation et répondre aux besoins des familles, généraliser les outils de communication selon un guichet unique

III.3 Les objectifs éducatifs du PEDT 2022-2025

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (PEDT), tous les acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ont partagé des objectifs éducatifs communs formalisés dans un document établi. Les évaluations réalisées montrent que ces objectifs ne sont pas à remettre en cause. Toutefois, le bilan forces/faiblesses réalisé permet de détailler plus finement les objectifs à poursuivre aujourd'hui. Ainsi, la suite du document s'attache à indiquer les perspectives à suivre collectivement pour la mise en œuvre du PEDT 2022-2025, en se basant sur les orientations et objectifs définis pour le précédent PEDT :

- Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous
- Consolider une offre éducative de qualité pour tous les enfants, permettant leur développement et leur épanouissement
- Développer le vivre-ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

1. Une réponse globale aux enjeux de co-éducation

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire. Le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT a cherché à adapter le projet de la "place de l'enfant", tel qu'il existait, aux nouvelles prérogatives de la réforme des rythmes scolaires, en vue de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant.

Ainsi, l'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Au cœur de la réflexion, il a fallu faire des choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir : les temps familiaux, les temps scolaires et l'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques et culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Afin de permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place et d'organisation des activités. Il est également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

2. Les valeurs qui guident les actions du PEDT (objectifs pédagogiques)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (PEDT), l'ensemble des acteurs impliqués dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires partagent des objectifs pédagogiques communs qui sont regroupés selon les orientations suivantes :

- Prendre en compte les enfants ayant des besoins particuliers, promouvoir l'égalité filles/garçons et maintenir un climat bienveillant en développant des actions de prévention telles que la sensibilisation à la gestion des conflits et au harcèlement, ainsi que l'éducation aux médias.
- Favoriser la continuité éducative et la réussite scolaire pour tous en considérant que le parcours éducatif de l'enfant se déroule dans différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures municipales et associatives, etc.), sur différents temps (temps scolaires, temps périscolaires et extrascolaires), avec différents partenaires (parents, enseignants, personnel communal, associations, etc.) et par les échanges et les interactions avec les autres enfants de son âge.

Ainsi, les actions et animations menées dans le cadre du PEDT visent à garantir une cohérence globale et une meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant et les différents acteurs. Pour assurer la cohérence et l'articulation du parcours éducatif avec l'école dans une démarche de co-éducation, l'offre développée sur les temps périscolaires et extrascolaires pourra s'appuyer sur les projets des écoles et vice versa, afin de développer une complémentarité entre les différents acteurs. Il est ainsi envisageable de travailler sur des thèmes similaires, mais selon des approches différentes, en tirant parti des compétences de chacun dans la conduite d'un projet.

Il convient également de coordonner les services périscolaires et les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) menées par les équipes enseignantes. Ainsi, un enfant accueilli dans le cadre des APC pourra poursuivre en accueil périscolaire sans perturber la mise en œuvre des activités.

Pour favoriser l'appropriation du PEDT par tous les acteurs, des documents et chartes simplifiés, des réunions de co-construction des projets et des formations communes à tous les partenaires (enseignants, animateurs, parents) sont proposés. La communication pertinente et l'implication des parents (affichage, information en ligne, temps d'échanges lors de cafés des parents, portes ouvertes, etc.) doivent permettre des échanges constructifs et bienveillants entre les différents intervenants de la communauté éducative.

Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif historique poursuivi par la commune et ses partenaires, ici conforté dans le cadre du PEDT. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire. Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins. Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en

extérieur, dans un cadre sécurisé. La réflexion sur la mise en œuvre de la réforme scolaire a permis de mettre en évidence une amélioration possible dans l'organisation de la pause méridienne.

La question de la sieste pour les plus petits est également une préoccupation importante dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ainsi les meilleures conditions possibles sont recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux enfants des petites et moyennes sections, en fonction de leurs besoins, de se reposer.

Porter une attention particulière aux temps de transition et renforcer les passerelles entre les différentes tranches d'âge (GS/CP, CM2/6EME..), retour au calme des élèves après la restauration scolaire.

Les interventions sur le temps scolaire :

Les interventions sur le temps scolaire mises en place depuis plusieurs années sur la commune de Saint Brice Courcelles sont également un moyen pour assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs. Ces interventions seront, dans la mesure du possible et selon les moyens dont dispose la commune, adaptées et préservées.

L'école constitue un vecteur de diffusion d'informations sur lequel la commune souhaite s'appuyer dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Accompagner chaque enfant et sa famille afin de construire son parcours éducatif

Le Projet Educatif Territorial est un outil de collaboration entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Les parents doivent être associés à cette démarche et le parcours éducatif élaboré en lien avec le milieu familial. Il est donc indispensable que le dialogue avec les parents soit constant :

Les parents doivent pouvoir connaître les structures fréquentées par leurs enfants ou les jeunes ; les parents doivent être informés des actions qui s'y déroulent.

Cela se fera notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires et extrascolaires ainsi qu'en s'appuyant sur une relation privilégiée avec les représentants des parents, par le biais de leur association.

La valorisation, devant les parents, des productions des enfants ou des jeunes, sera réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations, c'est un moyen de communication privilégié.

Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Encourager l'accès de tous les enfants à la culture artistique, scientifique, numérique et sportive :

L'offre éducative proposée dans le cadre du présent PEDT devra être variée et adaptée au rythme des enfants et des jeunes. Il s'agira de leur permettre de découvrir et de développer de nouvelles compétences, au-delà de celles proposées sur le temps scolaire. Aussi, le parcours éducatif mis en œuvre devra favoriser, pour tous, un accès aux temps libres, aux loisirs, à la culture et au sport.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs axes seront ainsi développés :

-Le maintien des interventions scolaires sur le temps scolaire dans le cadre d'un parcours éducatif cohérent.

Ces interventions, dispensées gratuitement pour tous les enfants, sont un moyen de répondre à cet objectif, en permettant à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles ou sportives.

Le travail réalisé au sein de la médiathèque pour amener les enfants à la lecture et à la découverte de la littérature en est un exemple.

-La prise en compte des éventuels obstacles économiques pour la mise en œuvre du PEDT.

Pour permettre l'accès à tous, la commune a mis en place une politique tarifaire prenant en compte le contexte économique autant que social (quotient familial, taux d'effort, aides sociales, CAF, ...).

Afin de favoriser l'accès à la lecture, la commune maintiendra la gratuité des services de la médiathèque. Cette disposition permettra aux enfants et aux jeunes de pouvoir emprunter des ouvrages, sur les différents temps qui composent leur journée (sur le temps scolaire lors des interventions scolaires, sur les temps périscolaires ou extrascolaire mais également sur les temps familiaux).

En complément, et selon les difficultés individuelles constatées lors de la mise en œuvre de projet ou d'accès aux services d'accueil, l'accompagnement du CCAS pourra être mobilisé.

-Accompagner les enfants et les jeunes dans leur pratique numérique

Aujourd'hui, la maîtrise des outils numériques par les enfants et les jeunes mais aussi de leur potentiel et de leurs enjeux constitue un facteur de développement essentiel dans la manière où ils pourront trouver leur place dans la société. Lutter contre la fracture numérique, accompagner et éduquer aux usages du numérique constituent un axe éducatif et citoyen important pour la commune.

Enfin, les investissements récents ou prévus pour permettre aux écoles de bénéficier de connexions internet de qualité améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants dans les écoles. Ils permettent la mutation vers l'école numérique. La commune se montre également prête à supporter tout projet porté par les écoles, en matière d'équipement numérique (par exemple des tablettes numériques, l'achat d'ENI, ...) dans la mesure où il s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique de classe qui s'articule avec le projet d'école.

Il s'agira donc de promouvoir des actions permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Progresser dans l'utilisation des outils numériques
- Permettre la création numérique ;
- Sensibiliser aux limites de l'outil numérique ;
- Développer un esprit critique

Le développement de passerelles entre le parcours éducatif proposé aux enfants et aux jeunes et les grands évènements communaux.

Tout au long de l'année, la commune de Saint Brice Courcelles accueille un grand nombre de manifestations sportives ou culturelles, organisées par la commune ou par les associations locales. Tous ces événements sont également un moyen de favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes. Il pourrait être recherché ou développé des passerelles entre le monde scolaire, périscolaire, extrascolaire et le temps libre passé en famille à travers ces manifestations.

Ces événements pourraient également permettre de valoriser la production des enfants et des jeunes selon des modalités restant à définir.

Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité :

Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable l'accès à une citoyenneté réelle et vécue, la prise de conscience de la notion d'intérêt général impliquent la pratique de la coopération, de l'entraide et la prise en

charge de responsabilités.

Il appartient à l'ensemble des partenaires de mettre en place les conditions de la participation des enfants et des jeunes au sein des structures éducatives (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets ...), d'amener les enfants et les jeunes à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie.

Dans le cadre des actions initiées par le présent PEDT, une attention particulière sera aussi portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté.

De même, à travers l'ensemble des actions proposées dans le cadre du PEDT, les notions de socialisation, de vie en collectivité, de respect de l'autre et du handicap et de l'éducation à la citoyenneté seront mises en œuvre.

Pour ce faire, il est nécessaire de construire, avec l'ensemble des partenaires concernés, une logique de coopération et une culture commune dans une démarche de co-éducation.

Développer des liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

L'ouverture sur le monde et sur la société est une condition indispensable pour permettre aux enfants et aux jeunes de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle ils vivent.

Le développement du côtoiement intergénérationnel contribue à la structuration de l'environnement social de l'enfant, autant qu'au partage des savoirs et lui offre l'opportunité de se nourrir d'expériences et d'événements vécus.

Les actions éducatives mises en place rechercheront ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place d'animations de découvertes, avec la participation d'adultes impliqués dans la vie locale ou disposant d'une expertise spécifique, sur des thématiques variées (sports, lecture, théâtre, peinture ...) est de nature à favoriser le lien intergénérationnel.

Les enfants et les jeunes identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires ou périscolaires. Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain.

Les associations locales ont dans ce cadre un rôle important à jouer en permettant aux enfants et aux jeunes de pratiquer diverses activités, dans un environnement et des objectifs propres au tissu associatif et complémentaire des structures scolaires et périscolaires municipales.

Pour favoriser le développement de ces liens, il sera recherché, chaque fois que possible, un partenariat avec les associations locales proposant des activités aux enfants et aux jeunes. Dans ce cadre, les associations locales pourront intervenir sur les temps périscolaires et extrascolaires, selon des modalités étudiées au cas par cas, pour proposer des ateliers découvertes sur un cycle d'animation, des interventions ponctuelles...

Par ailleurs, et dans le cadre des activités propres aux associations locales intervenant sur le territoire de la commune, les passerelles existantes actuellement les mercredis entre les structures extrascolaires et les associations seront préservées pour permettre aux enfants de pratiquer une activité associative sportive ou culturelle. Ces passerelles pourront être développées aux temps périscolaires.

Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes

structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance. La valorisation devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents dans la gouvernance (comités de pilotage, comités d'usagers, conseils d'administration...) des différentes structures éducatives et dans le pilotage du PEDT permet également d'atteindre l'objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place, en leur permettant d'y être initiateurs de projets, et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.

Valoriser le rôle de l'enfant acteur et développer son esprit critique, favoriser l'ouverture sur le monde (jeux coopératifs, projets intergénérationnels, découvertes d'autres modes d'habitats, d'alimentation, d'autres cultures....

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de favoriser le développement chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs spécifiquement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par des actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique. Les interventions sur le temps scolaire permettent d'atteindre ces objectifs. Le travail réalisé dans ce cadre au sein de la médiathèque pour amener les enfants à la lecture et à la découverte de la littérature en est un exemple. L'action théâtre organisée dans les écoles par le CLAE est également une activité primordiale pour développer l'expression et la participation chez les plus jeunes. Par la poursuite de l'action chorale à l'école (maternelle et primaire), les enfants sont également amenés à découvrir la pratique musicale.

Il s'agit également de les encourager à poursuivre cette dynamique, dans le cadre des structures ad-hoc (associations, CLAE, centre de loisirs, ...) présentes sur le territoire communal, comme la communauté Urbaine.

Les activités mises en place le soir après la classe dans le cadre des ateliers découvertes du périscolaire ont également l'objectif de participer à l'épanouissement et au développement des enfants. En lien avec des associations bricocorcelliennes, les enfants auront en effet la possibilité de découvrir une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. Ces derniers seront également directement impliqués dans le choix de leurs activités. Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif.

La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments (Biosciences, kermesse, chorale...) seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

L'organisation sur la commune de manifestations culturelles importantes, associant tous les enfants de l'école est également un moyen de poursuivre l'objectif d'épanouissement des

enfants. Le festival Méli môme, Jonglissimo ou la nuit de la jungle, sont des manifestations annuelles qui connaissent un succès important sur le territoire. Elles permettent de créer des passerelles entre le monde scolaire, périscolaire et le temps libre passé en famille.

L'organisation, en lien avec l'association la pellicule ensorcelée, de ciné-goûters (diffusion de courts métrages pour les enfants, autour d'un goûter à partager) contribue également à l'objectif de diffusion culturelle pour les enfants. Ces différentes manifestations et actions seront reconduites dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT, en recherchant leur cohérence avec l'ensemble des actions éducatives proposées par les différents partenaires.

Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

Les actions éducatives doivent également rechercher la promotion de la santé et du bien-être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. Le temps de pause méridienne est un temps privilégié pour la mise en place d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition.

Par l'intermédiaire d'ateliers spécifiques, les enfants sont sensibilisés à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée. L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas du restaurant scolaire et les actions de communication envers les enfants consacrées à cette thématique permettent d'atteindre l'objectif. Les animateurs et les ATSEM qui encadrent les enfants pendant ce temps de midi ont également pour rôle de garantir la bonne hygiène corporelle et alimentaire des enfants.

Les ateliers découvertes du périscolaire dans le domaine sportif permettent également de promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière sur la santé et le psychisme.

Des actions d'information et de formation à destination des parents et/ou des professionnels de l'éducation, sur des thèmes clés pour la réussite et l'épanouissement des enfants pourront également être organisées dans le cadre de l'atteinte de cet objectif : la formation des animateurs sur l'organisation d'un temps de relaxation après le déjeuner ou l'information des parents sur la thématique du sommeil chez les plus jeunes constituent des pistes d'actions qui seront approfondies dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

Et plus particulièrement...développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité, ...

La poursuite d'actions comme le conseil des enfants est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur les grands problèmes de société : la faim dans le monde, la pauvreté ou le handicap. Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté. Des actions éducatives spécifiques sur ces domaines sont ainsi organisées par le CLAE dans le cadre de ses interventions sur le temps scolaire.

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent

l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur Ville et de son patrimoine. A cet égard, les animations organisées par les professionnels et bénévoles de la bibliothèque, sur des thématiques variées, en lien avec le patrimoine local (l'eau et la Vesle, les abeilles et le miel, la Tour à hirondelle...) sont de nature à permettre cette découverte par les enfants.

Les échanges intergénérationnels.

Les initiatives en faveur de l'expression individuelle et collective des jeunes seront soutenues, afin que ceux-ci puissent occuper pleinement leur place dans la cité, qu'ils soient force de propositions et non des consommateurs d'activités. Les actions éducatives rechercheront également l'initiation au débat démocratique pour les enfants et à l'analyse critique de leurs pratiques et de leurs souhaits.

IV. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2022-2025 SUR LE TERRITOIRE

IV.1 Modalités d'accueil des enfants

En ce qui concerne la mise en œuvre, les actions décrites dans le précédent PEDT sont poursuivies et ont bénéficié des améliorations apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs éducatifs territoriaux. Il a été fait le choix de ne pas reprendre intégralement ici les modalités pratiques d'organisation des différentes actions, telles que décrites dans le précédent PEDT. Il a plutôt été fait le choix de mettre uniquement l'accent sur les améliorations ou les adaptations apportées sur la période 2022-2025.

Comme indiqué dans le diagnostic et le bilan précédents, la commune de Saint Brice Courcelles dispose de nombreuses ressources en termes d'équipements et d'activités qui s'expriment dans différents champs d'intervention tels que les loisirs, les sports, la culture et la citoyenneté. Ces actions sont menées pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en collaboration avec plusieurs partenaires. La mise en œuvre du présent PEDT s'appuiera donc largement sur les ressources déjà disponibles, en prenant en compte les suggestions d'amélioration soulevées lors des discussions.

Les actions bénéficiant de ces adaptations et pour lesquelles des améliorations ont été apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs éducatifs territoriaux sont présentées ci-dessous. Il s'agit notamment de :

- L'accueil périscolaire du soir : cet accueil est organisé par le CLAE en continuité avec l'existant. Dans le cadre du PEDT, le CLAE a élaboré le projet pédagogique des accueils périscolaires, qui est joint au présent document et constitue une pièce majeure du PEDT.
- La pause méridienne : elle bénéficiera également dès la rentrée 2023/2024 de l'extension du restaurant scolaire.
- Les interventions pendant le temps scolaire.

Toutes les autres actions existantes sur le territoire et décrites précédemment dans le document (accueil pendant les vacances, etc.) sont évidemment poursuivies et font partie du champ d'application du PEDT.

Le parcours de l'enfant pendant la semaine scolaire sera pris en compte dans la mise en œuvre des accueils périscolaires, qui répondront aux exigences de la réglementation en vigueur relative à l'accueil collectif de mineurs.

L'accueil du matin à partir de 7h30 :

Comme actuellement et comme pour le reste de la semaine, les enfants scolarisés dans les écoles pourront être accueillis dès 7h30.

Le principe de l'accueil du matin est d'offrir à chaque enfant un accueil agréable et sécurisant. C'est un lieu permettant le lien entre le domicile et l'école dans lequel l'enfant doit se sentir à l'aise avec un minimum de contraintes.

La pause méridienne entre 11h30 et 13h30

Exceptionnellement, des horaires provisoires ont été établis durant les travaux d'extension du restaurant scolaire, avant retour aux horaires votés après accord conjoint entre les conseils d'école et la Commune, à savoir entre 11h45 et 13h30.

•Description

Dans le cadre de sa politique éducative locale, la commune de Saint Brice Courcelles souhaite continuer à développer l'aspect éducatif de ce temps, en s'appuyant notamment sur l'élaboration collective de la charte existante de la pause méridienne. Ce document est un outil de référence destiné à favoriser l'échange entre les différents acteurs et renforcer la prise en charge éducative.

- L'objectif poursuivi par l'ensemble de l'équipe éducative sur ce temps est double : respecter les rythmes de vie des enfants en tenant compte de la spécificité de ce moment dans l'organisation de la journée scolaire, faire des temps de repas et d'interclasse des moments éducatifs.

- L'accueil des enfants dans le cadre de la pause méridienne s'organise toujours en deux temps : un temps d'animation et un temps de repas. Les principes d'organisation inscrits dans la charte de la pause méridienne rejoignent pleinement les objectifs du PEDT. Les activités d'ores et déjà proposées aujourd'hui sur le temps de midi sont poursuivies : activités sportives, activités de bricolage, jeux de société, jeux collectifs, conseil des enfants, ateliers nutrition...

- La pause méridienne de 11h30 à 13h30 constitue néanmoins une opportunité permettant une remise au calme des enfants, afin qu'ils puissent reprendre les apprentissages en classe dans les meilleures conditions. Le temps d'animation doit ainsi permettre l'organisation d'activités dites de relaxation pour les enfants. Une formation des personnels encadrants sur la thématique de la relaxation, au profit des enfants de tous âges a été réalisée.

- Le repas constitue également un moment éducatif de la pause méridienne, d'où une durée de restauration de 45 minutes minimum, permettant de contribuer au fonctionnement social de l'enfant, autant qu'à sa découverte de la nourriture grâce à l'animation de repas thématiques.

•Organisation

De façon à respecter le repos nécessaire aux plus petits qui en manifestent le besoin, il est possible que le temps de sieste des enfants déjeunant au restaurant scolaire commence plus tôt. Des dortoirs sont installés au sein de l'école maternelle à cet effet.

•Modalités

L'inscription au temps de pause méridienne se fait directement en mairie. Elle se fait par période de vacances à vacances pour les inscriptions régulières. Des inscriptions occasionnelles sont également possibles, jusqu'à la veille du jour du repas commandé, un supplément de 1 euro étant dans ce cas demandé aux familles.

Fonctionnement

À 11h30 une équipe d'animateurs se charge d'aller chercher les enfants inscrits (inscriptions en mairie) et propose différentes activités aux enfants.

Les enfants déjeunent au restaurant scolaire et sont raccompagnés dans leurs écoles respectives.

Activités Plusieurs animations spéciales sont organisées durant l'année : le repas fratrie durant lequel les frères et sœurs ont la possibilité de manger ensemble, repas à l'envers pour lequel le sens « entrée- plat- dessert » est inversé, des repas à thèmes, des animations ...etc.

Le conseil des enfants

Tous les jeudis de 11h30 à 13h30 et les vendredis de 17h à 18h30, un atelier Conseil Des Enfants est ouvert aux enfants de CE2-Cm1-Cm2 qui souhaitent participer à la vie de la commune et monter différents projets humanitaires ou solidaires.

•Tarification

Une grille tarifaire est mise en place chaque année et est établie en fonction des tranches du quotient familial qui devrait évoluer en incluant le taux d'effort. Le coût de prise en charge journalière des enfants sur le temps de pause méridienne varie ainsi pour les enfants bricorcelliens afin de permettre à tous d'accéder à ce service.

•Communication

Les familles sont informées de l'organisation de la pause méridienne via l'Info mensuel, reçu par chaque foyer bricorcellien, via le site Internet communal (on y trouve notamment les menus), via l'application MAELIS (pour les alertes et les informations collectives) et directement en mairie où sont affichés les tarifs. Si nécessaire, des contacts par mail entre les services de la mairie et les familles également fréquents et permettent une réponse individualisée.

Les principaux enjeux de ces temps de restauration scolaire sont les suivants :

Proposer, à tous les enfants inscrits au service, un repas identique, complet et équilibré (suivi par une diététicienne) ; offrir un temps convivial, sécurisant et de détente entre deux périodes d'enseignement où le dialogue et les échanges prennent pleinement leur place ;

Favoriser l'apprentissage gustatif et culinaire au travers de jeux, de journées thématiques et d'activités diverses.

L'accueil périscolaire du soir, entre 16h30 et 18h30 (ateliers découvertes et accueil de loisirs)

Cf. Annexe : projet pédagogique des accueils périscolaires portés par le centre social

Acteurs : Le Foyer Pour Tous, Centre Social Educatif et Culturel de Saint Brice Courcelles et ses animateurs.

Description :

Les enfants inscrits au périscolaire du soir sont accueillis par l'équipe d'animation à la sortie des classes à 16h30 et sont dirigés dans les locaux du centre social. L'accueil a lieu jusqu'à 18h30.

Les parents fournissent le goûter à leurs enfants.

Chaque trimestre les enfants auront la possibilité de s'inscrire, eux-mêmes, sur un atelier découverte ou une activité détente.

Durant l'accueil du soir, il est proposé :

Les ateliers découverte qui visent à faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. Ces ateliers ont lieu de 16h30 à 18h00.

Possibilité d'être accueillis jusqu'à 18h30.

Les activités "détente"

Ce sont des activités traditionnelles du centre de loisirs qui varient en fonction des envies, des souhaits des enfants. Chaque soir plusieurs possibilités : cuisine, jeux de société, bricolage, jeux Collectifs.

L'accompagnement à la scolarité

L'aide aux devoirs en parallèle des activités. Une équipe de bénévoles est présente les lundis, Mardis et jeudis afin de permettre aux enfants qui le souhaitent de faire leurs devoirs, en attendant le lancement de l'accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les élèves quittent la classe à partir de 16h30 et peuvent à compter de cette heure, bénéficier, des activités périscolaires organisées par le CLAE. Le CLAE propose une organisation visant à répondre aux mieux aux objectifs éducatifs de socialisation des enfants, d'éveil de la curiosité, de découverte d'activités sportives, culturelles et artistiques...

Deux types d'activités sont ainsi proposés :

- les « ateliers découverte » : activités structurées (d'une heure et demie environ), organisées par trimestre, avec un engagement de l'enfant à participer sur une plage horaire donnée. Ces ateliers visent à faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs, en proposant aux enfants 3 ateliers découvertes différents chaque soir, qui s'appuient sur les compétences de l'équipe d'animateurs et associent très régulièrement des bénévoles compétents appartenant aux nombreuses sections et associations de la commune de Saint Brice Courcelles.

L'enfant choisit l'atelier découverte qu'il va pratiquer après une présentation du programme d'activités possibles à l'ensemble des enfants.

Quelques exemples : photographie et informatique / je découvre les instruments d'une fanfare / les disciplines de l'athlétisme / les différentes techniques de peinture / je fabrique avec du bois / le football sur un vrai terrain / je fabrique et j'utilise des marionnettes / je danse le hip hop...

- les « activités de loisirs » : activités plus libres, avec la possibilité d'un départ de l'enfant à tout moment. Cet accueil permet aux enfants de pratiquer une activité moins structurée, à leur demande (jeux de société, découverte du livre, jeux de cour...) ou de profiter d'un temps plus calme où l'enfant se ressource après la classe.

Une thématique différente, associée dans la mesure du possible à un événement local ou national, sera déclinée sur chaque période ;

Cette thématique, retenue au niveau municipal, ne revêt pas un caractère obligatoire pour les équipes enseignantes qui pourront, selon leurs projets, soit rebondir sur la thématique proposée, soit s'en affranchir.

De même, selon les projets des écoles et dans le cadre de la concertation relative au suivi du PEDT, une thématique commune aux différents acteurs pourra être retenue.

Organisation

Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir sont regroupés par les animateurs à la sortie des classes pour être emmenés dans les locaux du centre social. Les enfants restant à l'école après 16h30 pour participer aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) organisées par l'éducation nationale, et ceux inscrits aux activités d'accueil du soir, rejoindront celles-ci sous la conduite des enseignants (pour assurer leur sécurité et minimiser la perturbation des activités périscolaires). Le centre social dispose d'une liste des enfants concernés par les activités pédagogiques complémentaires. Ils intégreront alors les activités de loisirs en cours.

A partir de 16h30, les enfants sont répartis dans l'activité qu'ils ont choisie ou sont accueillis par les enseignants pour les activités pédagogiques complémentaires mais prennent dans un premier temps un goûter fourni par les parents.

L'articulation entre les activités périscolaires et les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Comme indiqué précédemment au niveau des objectifs pédagogiques du présent PEDT, il sera recherché un positionnement des APC de manière à permettre à un enfant de pouvoir aussi bénéficier des actions spécifiques menées par la commune. Enfin et selon la mise en œuvre des APC par les équipes enseignantes (pour mener à bien un projet d'école par exemple), une complémentarité sera recherchée.

La coordination entre les temps d'APC et les activités périscolaires sera poursuivie.

Le parcours de l'enfant durant le mercredi (Plan Mercredi)

Les mercredis éducatifs du CLAE s'inscrivent conformément à la charte du plan mercredi dans une logique de co-éducation, lien créé entre les écoles, le CLAE, l'école de musique, la médiathèque, et l'ensemble du milieu associatif local. L'objectif étant de mettre en œuvre une démarche de cohérence complémentaire aux programmes scolaires.

Sur la base de la nouvelle organisation scolaire, et de la mise en œuvre du plan mercredi, le parcours de l'enfant durant le mercredi peut être synthétisé comme suit :

- L'accueil du matin, midi et après midi

Le matin l'accueil se déroule de 7h30 à 8h30.

La matinée, les enfants sont accueillis de manière échelonnée de 8h30 à 9h30.

Le midi, si l'enfant est déjà inscrit la matinée, il déjeune avec le groupe. S'il n'est pas inscrit au repas, les parents peuvent venir le chercher jusqu'à 12h15.

Si votre enfant est scolarisé au collège ou en dehors de la commune, il peut arriver entre 12h00 et 12h15 pour déjeuner avec le groupe.

Les après-midi, l'accueil est échelonné de 13h30 à 14h30. Le départ est possible entre 17h00 et 18h30.

- Le déroulement

La journée est rythmée par une alternance d'activités dynamiques et d'activités d'intérieurs.

La nouveauté des mercredis éducatifs s'articulera autour d'activités construites par un animateur référent en lien avec un enseignant.

Les enfants pourront ainsi pratiquer des activités culturelles, des visites ludiques, des activités scientifiques, plastiques et sportives.

- Les inscriptions

Inscriptions au trimestre avec, au choix, l'accueil du matin (7h30-8h30) la matinée (8h30-12h00), le midi avec ou sans repas (12h00-13h30) et l'après-midi (13h30-18h30).

- Tarification

Le coût horaire du périscolaire varie pour les familles bricocorcelliennes, en fonction de la tranche de quotient familial. Cet accueil est soutenu financièrement par la commune de Saint Brice Courcelles, les familles, la CAF, et divers autres financeurs.

Modalités d'information des familles

Une plaquette d'information « Guide du périscolaire » a été établie par le centre social pour informer les familles sur la nouvelle offre périscolaire proposée. Les informations relatives aux inscriptions et à l'organisation des activités seront également diffusées via « l'Info » le journal municipal, la plateforme MAELIS et les sites internet de la commune et du centre

social. Elles seront également disponibles en mairie.

Une journée porte ouverte à l'intention des parents est organisée chaque fin de trimestre sous forme d'expositions ou de petits spectacles afin de présenter aux familles le travail réalisé par les enfants durant le trimestre, dans le cadre des activités qu'ils ont suivies.

- La composition de l'équipe éducative

La Commune souhaite s'appuyer sur une équipe stable d'animateurs possédant déjà une formation de base conséquente. Pour cela, le recrutement d'animateurs détenant au minimum le BAFA ou équivalent sera privilégié dans le cadre de contrats annualisés permettant d'asseoir l'équipe éducative sur un socle stable et de qualité. En fonction des projets et des thématiques retenues, des intervenants extérieurs (issus du tissu associatif local ou autre) pourront être associés à l'équipe d'animateurs pour apporter des connaissances et/ou des compétences spécifiques.

Les taux d'encadrement retenu sur l'ensemble des temps extrascolaires (mercredis après-midis et vacances scolaires) seront conformes à la réglementation en vigueur relative à l'accueil collectif de mineurs.

Le maintien du soutien communal au tissu associatif local

Comme cela a été indiqué lors du diagnostic réalisé, la commune dispose d'un tissu associatif riche qui contribue grandement au lien social et au dynamisme local. Autour de la mobilisation des bénévoles et des acteurs associatifs, ce sont de nombreux projets, manifestations et activités qui sont organisés sur le territoire de Saint Brice Courcelles.

Aussi, l'équipe municipale est décidée à maintenir son soutien aux associations d'intérêt local à travers les projets et dispositifs existants tel que précisé précédemment.

Cependant, une attention particulière sera apportée aux associations participant à l'animation et/ou au rayonnement de la commune par l'organisation de projets événementiels ou festifs, rencontres culturelles, spectacles, galas, divertissements divers ...) et/ou éducatifs (stages de pratique sportive ou culturel ouverts à tous, ateliers divers, initiations ...).

Dans ce cadre, les actions associatives en direction des enfants et des jeunes de la commune bénéficieront d'une attention et d'un soutien particulier.

Les interventions sur le temps scolaire

Les interventions sur le temps scolaire organisées avec l'école de musique, la bibliothèque et le CLAE qui bénéficient à TOUS les enfants des écoles seront poursuivies, selon les modalités précisées dans la charte signée entre les différents acteurs (charte sur les interventions sur le temps scolaire). La gratuité de ces actions est assurée par une prise en charge totale du coût de ces actions par la commune.

IV.2 Prise en compte des besoins spécifiques.

- La collectivité a adapté ses équipements pour répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, en donnant la priorité aux écoles et aux structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse.
- Pour les enfants de moins de 6 ans, la prise en compte des besoins spécifiques en termes d'encadrement, d'espaces et d'équipement adaptés, comme c'est notamment le cas dans le cadre de la restauration scolaire où un espace est dédié aux enfants de 3 à 4 ans, encadré par leurs ATSEM de référence. Un temps de sieste est également prévu pendant la pause méridienne, en accord avec les préconisations ministérielles pour les enfants de la maternelle. Cette prise en compte des besoins spécifiques des enfants vise à respecter leur rythme biologique, en alternant des activités adaptées à leur âge avec des temps de repos,

ce qui leur permet de mieux se repérer dans les locaux et d'identifier les adultes qui les encadrent.

IV.3 La gouvernance du PEDT

1 Un comité de pilotage et des groupes de travail

Pour répondre aux résultats de l'évaluation présentés ci-dessus, il est nécessaire de continuer la concertation locale sur le PEDT en adaptant les instances de gouvernance locales. Le comité de pilotage et de coopération éducative doit être reconduit avec sa composition actuelle, mais il doit également évoluer dans ses missions.

Le comité de pilotage et de coopération éducative est composé :

- Des élus de la Mairie et des représentants des services municipaux (responsable des affaires scolaires, représentant des ATSEM, responsable de la bibliothèque),
- Les directeurs d'école ou de leurs représentants,
- L'inspecteur de l'éducation nationale,
- Des élus du CLAE et des représentants de ses services (directeur, représentant des animateurs)
- Des représentants de l'école municipale de musique,
- De bénévoles d'associations impliquées dans le dispositif,
- Des représentants des parents d'élèves,
- Un représentant de la DDCSPP,
- Un représentant de la CAF.

Le comité de pilotage doit désormais assurer un suivi du PEDT et être en mesure d'adapter le plan d'action pour l'adapter aux besoins constatés. Pour ce faire, il doit s'appuyer sur des travaux préalables menés sur des sujets pertinents identifiés par le bilan des PEDT et les initiatives des différents partenaires. Le comité de pilotage doit être réuni à l'initiative du Maire pour discuter et acter des modifications éventuelles du PEDT.

Des groupes de travail doivent être constitués en fonction des demandes formulées par le comité de pilotage. Ces groupes de travail, animés par des partenaires volontaires, viennent ensuite présenter leurs travaux au comité de pilotage, qui donne son avis sur les propositions formulées. Cette nouvelle organisation permet de faciliter les échanges et de permettre à chacun des acteurs de trouver sa place au sein du comité de pilotage.

Il est également recommandé d'avoir un coordinateur clairement identifié pour aller sur le terrain et être l'interface entre tous les acteurs ou parties prenantes du projet. Ce coordinateur est le lien privilégié entre le comité de pilotage et les acteurs sur le terrain. Il doit donc avoir un rôle de facilitateur et de régulation afin de ne pas perdre de vue les objectifs définis lors des réunions du comité de pilotage. Il est important qu'il assure la liaison entre les partenaires sur le terrain pour faciliter leur compréhension de la cohérence et de la complémentarité des temps de la journée de l'enfant.

Le CLAE, qui est à la convergence de nombreuses actions du PEDT et dont les locaux se situent au cœur de l'espace éducatif, semble être le partenaire le plus à même d'assurer le rôle de coordination, en relation étroite avec les services et les élus de la commune. La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

2 Les modalités de pilotage prévues :

Le rôle principal du comité de pilotage et de coopération éducative est de favoriser la complémentarité et la cohérence entre les temps éducatifs et de rechercher les meilleures articulations possibles entre les différents partenaires. Il s'agit d'une structure d'échanges et de coordination entre les acteurs concernés, visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier les difficultés éventuelles et à proposer des pistes d'amélioration pour atteindre les objectifs éducatifs partagés. Cette instance n'a pas vocation à prendre des décisions lourdes, mais plutôt à faciliter la concertation et la coopération entre les différents acteurs.

Plus précisément, les missions du comité de pilotage sont les suivantes :

- Échanger entre les partenaires sur l'offre éducative, afin de garantir la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires. Les partenaires échangeront des informations pour mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements et ainsi améliorer l'offre éducative sur le territoire.
- Évaluer de manière continue le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, en se basant sur un référentiel commun d'évaluation. Cette évaluation permettra de mesurer l'efficacité des actions entreprises et de mettre en place des ajustements si nécessaire.
- Déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés. Les partenaires proposeront des améliorations de l'offre éducative et des services proposés aux familles, en fonction des besoins et des attentes identifiés.
- Modifier, si nécessaire, le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance par avenant. Des groupes de travail peuvent être créés pour animer des projets en lien avec les partenaires.

Le comité de pilotage est réuni à l'initiative du Maire et regroupe l'ensemble des partenaires pour élaborer et assurer le suivi du PEDT. Il veille à l'adaptation du PEDT aux besoins spécifiques des enfants, des familles et du territoire.

IV.4 L'Évaluation du PEDT

Comme nous l'avons vu précédemment, il n'est pas pertinent de définir une méthodologie complète d'évaluation dès le départ. Bien que la méthodologie définie dans le PEDT précédent ait servi de cadre général, elle n'a pas pu être appliquée strictement. Il est donc important de revoir les ambitions de l'évaluation du PEDT, même si cela reste un enjeu majeur partagé par les partenaires. L'évaluation du PEDT est essentielle à la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

L'évaluation, bien qu'elle puisse être moins formalisée, doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre. Il s'agit de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder, si nécessaire, aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de pistes d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

Les modalités d'évaluation seront au cœur des missions portées par les groupes de travail préalablement identifiés, qui pourront s'appuyer sur le suivi d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, tels que la réalisation d'enquêtes de satisfaction, par exemple.

Le sens de l'évaluation du projet :

« Mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir ou réagir »

L'évaluation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) est un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires, comme dans toute démarche de projet. Elle est nécessaire pour assurer la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Cette évaluation ne doit pas seulement consister en un bilan périodique des actions menées par rapport aux objectifs éducatifs, mais elle doit être considérée comme un outil indispensable par les acteurs éducatifs locaux pour :

- Communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de tous les acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- Évaluer l'impact de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation doit compléter l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre scolaire. Elle doit permettre d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant, tels que le bien-être des enfants, la qualité du développement personnel, une meilleure implication dans les apprentissages, l'évolution du dynamisme de l'école, le développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, l'évolution des comportements sociaux et civiques des enfants, etc.
- Piloter le PEDT en fonction des objectifs recherchés et des résultats constatés.

L'évaluation doit permettre une analyse critique du PEDT en déterminant les points forts et les points faibles liés à sa déclinaison opérationnelle. Elle doit identifier les différents facteurs expliquant le constat ainsi établi et procéder, si nécessaire, à des ajustements sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. L'enjeu principal de cette évaluation est de rechercher des pistes d'amélioration du projet.

Les grands principes de l'évaluation sont définis comme suit :

- L'évaluation est continue. Elle est annuelle, pendant la mise en œuvre du PEDT, et triennale, à l'échéance du PEDT.
- L'évaluation est partagée par les partenaires qui ont co-défini les attentes du PEDT et qui co-analysent les effets produits.
- L'évaluation est ciblée : le comité de pilotage choisit d'évaluer les objectifs prioritaires et propose de nouveaux axes de développement.
- L'évaluation est dynamique. Elle consiste en une méthodologie permanente de recherche d'amélioration des moyens de mesure.

La méthodologie d'évaluation

La méthodologie d'évaluation du PEDT actuel reprend celle qui a été initiée lors du précédent PEDT. Elle met l'accent sur l'utilisation de questionnaires destinés aux partenaires et aux familles, ainsi que sur l'organisation de réunions régulières sur différentes thématiques, visant à vérifier la pertinence des activités, la sécurité des enfants, la transmission d'informations et l'évaluation des acquis des enfants par les enseignants.

Il est important de souligner que le PEDT s'inscrit dans une temporalité qui ne correspond pas à celle de l'immédiateté. Pour faire de l'éducation un vecteur de développement du territoire, il faut du temps, de la stabilité, de la continuité et de la persévérance. Ainsi, il n'a pas été souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation doit être un travail collaboratif entre les partenaires.

Le choix s'est donc davantage porté sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé, tout en se donnant la possibilité de mener des investigations complémentaires sur des thématiques ciblées. Ces investigations pourront porter sur le suivi de différents parcours d'enfants sur une période donnée, afin d'évaluer les effets de l'action du PEDT sur la réussite scolaire, sociale et éducative des enfants.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation, ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et de coopération éducative. Il revient ainsi à ce comité de préciser collectivement, sur la base du référentiel, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

L'évaluation s'appuiera sur les orientations stratégiques choisies par le Plan Éducatif De Territoire (PEDT). Pour chaque orientation, des critères d'évaluation seront construits pour permettre d'apprécier :

- La pertinence du PEDT, c'est-à-dire l'adéquation des objectifs opérationnels aux attentes des bénéficiaires et aux besoins de la commune ;
- L'efficacité du PEDT, c'est-à-dire la réalisation des objectifs du projet ;
- L'impact du PEDT, c'est-à-dire l'analyse des retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés.

Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation proposé est basé sur les orientations stratégiques du PEDT. Pour chaque objectif opérationnel associé à ces orientations, des critères d'évaluation de nature différente sont proposés pour évaluer la pertinence, l'efficacité et l'impact du projet.

Les critères de pertinence permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils doivent être suivis tout au long du cycle de vie du projet et pourront permettre la définition d'une nouvelle orientation ou d'un nouvel objectif en cas d'évolution du contexte du PEDT.

Les critères d'efficacité décrivent la réalisation des objectifs du PEDT et permettent de comparer les objectifs fixés aux résultats obtenus, afin de mesurer les écarts et de les analyser.

Les critères d'impact évaluent les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés à moyen et long terme. Ils permettent d'apprécier les changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou

indirect avec le projet. Ces critères pourront également chercher à mesurer l'apparition d'effets induits par le projet, sans que ceux-ci aient été anticipés.

Le référentiel comportera entre autres des points essentiels :

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

Pertinence

Les moyens mis en place et les résultats obtenus sont bien le fruit d'une coordination renforcée entre les acteurs.

Exemples d'indicateurs : Fréquence des réunions du comité de pilotage et de coopération éducative, représentation effective de tous les acteurs éducatifs, temps effectifs de concertation entre les acteurs, mise en œuvre d'actions émergeant des différentes structures de pilotage des chartes déjà existantes sur le territoire (pause méridienne, interventions sur le temps scolaire...), mise en place de groupes de travail par thématique, satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation mise en place...

Efficacité

Une offre éducative cohérente, diversifiée, permanente et effective, est proposée sur le territoire, sur une période donnée et pour toutes les tranches d'âge.

Exemples d'indicateurs : Mise en place d'un support de présentation de l'offre globale éducative démontrant sa diversité et sa cohérence, articulation de cette offre avec les projets d'écoles et les dispositifs existants (décrits dans les chartes), satisfaction des enfants et des parents sur la nature de l'offre mise en place et sur sa cohérence, bonne couverture des temps libres de l'enfant par l'offre éducative...

Impact

Les parcours des enfants bénéficiant de cette offre éducative démontrent des effets bénéfiques en termes de réussite éducative (scolarité, socialisation, civisme...)

Exemples d'indicateurs : retour du suivi des parcours d'un groupe d'enfants sur une période donnée (issue des éventuelles expertises thématiques complémentaires menées), opinion des acteurs éducatifs sur les changements comportementaux observés chez les enfants...

Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

Pertinence

Il est essentiel de renforcer la communication avec les parents et de favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation afin de répondre aux besoins formulés par les parents et partagés par la communauté éducative. Pour évaluer l'impact de ces actions, voici quelques exemples d'indicateurs pertinents :

Pertinence :

- Satisfaction des parents concernant les actions mises en place pour renforcer la communication et leur implication dans l'offre éducative.
- Prise en compte effective des propositions des parents dans les instances de pilotage.

Efficacité :

- Nombre de réunions d'information organisées pour présenter l'offre éducative.
- Communication auprès des familles via des outils tels que des plaquettes d'information ou des publications dans le bulletin municipal.
- Nombre de moments privilégiés (rencontres, échanges, représentations) impliquant les parents dans les actions éducatives.
- Présence effective de représentants de parents aux instances de pilotage.
- Mesure de la circulation efficace de l'information entre les acteurs éducatifs et les parents.

Impact :

- Suivi des incidents ou des difficultés liés à un manque de communication entre les parents et les acteurs éducatifs.
- Satisfaction des parents quant à la continuité éducative recherchée.
- Satisfaction des acteurs éducatifs quant à l'association et à l'implication des parents dans les actions éducatives.

En mettant en place une communication plus forte avec les parents et en favorisant les échanges avec les autres acteurs de l'éducation, les effets bénéfiques sont nombreux. En effet, cela permet de garantir une continuité éducative satisfaisante pour tous les acteurs impliqués.

Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles

Pertinence

Les améliorations des conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants et aux acteurs éducatifs concourent à favoriser la réussite scolaire.

Exemples d'indicateurs : Satisfaction des acteurs éducatifs sur les conditions matérielles et Pédagogiques à disposition, définition partagée entre acteurs éducatifs des améliorations à apporter aux conditions à disposition, mise à disposition de conditions matérielles et pédagogiques conformes aux préconisations nationales de l'Education nationale...

Efficacité

Des actions visant à améliorer les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants et aux acteurs pédagogiques sont entreprises.

Exemples d'indicateurs : accueil effectif des moins de 3 ans, nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis au sein de l'école maternelle, mise à disposition d'une ATSEM par classe maternelle, mise à disposition de connexions internet dans les établissements, réponse aux demandes justifiées d'amélioration des conditions matérielles et pédagogiques, coût consacré aux dépenses d'investissement dans le domaine scolaire et périscolaire, nombre d'enfants participant à l'accompagnement à la scolarité...

Impact

Les conditions offertes permettent effectivement d'améliorer la réussite scolaire des enfants.

Exemples d'indicateurs : Taux de réussite scolaire des enfants scolarisés à Saint Brice Courcelles, comparaison avec des moyennes départementale et nationale, résultats issus du suivi des parcours d'un groupe d'enfants, ressenti des acteurs éducatifs sur l'impact bénéfique des conditions offertes sur la réussite scolaire des enfants, évolution des résultats scolaires des enfants inscrits à l'accompagnement à la scolarité...

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

Objectifs opérationnels Référentiel d'évaluation

Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

Pertinence

L'offre éducative mise en place permet de répondre aux besoins des familles, et aux enjeux de mixité sociale.

Exemples d'indicateurs : Satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre éducative proposée, satisfaction des acteurs sur la mixité des enfants, obtenue au sein des différentes activités...

Efficacité

Un système de tarification différenciée pour l'ensemble des activités favorise l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous. Les locaux permettent une accessibilité et un accueil dans les meilleures conditions aux enfants porteurs d'un handicap.

Exemples d'indicateurs : Existence pour chaque activité d'une grille de tarifs différenciés en fonction du quotient familial, part du coût supporté par les familles au regard du coût total des actions, réalisation effective de travaux améliorant l'accessibilité aux locaux, suivi des difficultés (financières, matérielles) rencontrées par les familles dans le cadre de l'accueil aux activités, identification des solutions trouvées (lien avec le CCAS) ...

Impact

La fréquentation des activités par les enfants démontre que l'objectif de mixité sociale est atteint. La communication sur l'accès à l'offre éducative est satisfaisante.

Exemples d'indicateurs : Suivi de la fréquentation des activités périscolaires par tranche d'âge et en fonction des tranches de quotients familiaux, taux de participation des enfants en fonction des tranches d'âges et de quotients familiaux...

Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

Pertinence

Le respect des rythmes de l'enfant dans le cadre de l'offre éducative est un enjeu partagé par les acteurs locaux.

Exemples d'indicateurs : Identification des moyens et des actions à mettre en place dans le cadre du comité de pilotage et de coopération éducative...

Efficacité

L'offre éducative mise en place respecte effectivement au mieux les rythmes de l'enfant.

Exemples d'indicateurs : existence d'une alternance entre temps calmes et activités au sein de la journée de l'enfant, mise en place effective des conditions permettant la sieste des plus petits dès la fin du service de restauration scolaire, adaptation éventuelle des activités en fonction des besoins de l'enfant, formations réalisées auprès des acteurs éducatifs pour une meilleure écoute et prise en compte des rythmes de l'enfant (exemple de l'action relaxation) ...

Impact

L'offre éducative ainsi proposée démontre que les enfants en tirent des effets bénéfiques.

Les acteurs éducatifs font face à des enfants plus réceptifs.

Exemples d'indicateurs : satisfaction des familles et des acteurs éducatifs sur l'impact de l'offre éducative proposée sur le comportement des enfants et notamment sur leur niveau de fatigue et de concentration, évolution de comportement identifiée par les familles chez leur enfant, ressenti des enfants, résultats du suivi des parcours d'un groupe d'enfants sur une période donnée...

Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles Compétences et la responsabilisation des enfants

Pertinence

L'offre éducative mise en place permet de répondre aux besoins identifiés d'autonomie, de développement de compétences et de responsabilisation des enfants.

Exemples d'indicateurs : satisfaction des familles et des différents acteurs éducatifs sur la diversité et la nature de l'offre éducative, définition partagée des actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des enfants...

Efficacité

Les actions mises en œuvre recherchent réellement le développement des compétences et la responsabilisation des enfants.

Exemples d'indicateurs : existence d'une offre éducative diversifiée sur le plan socio-culturel et sportif, nombre d'actions donnant une large place à l'expression des enfants, à leur responsabilisation, impliquant les enfants dans le choix de leurs activités, organisation de moments permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail, participation effective des enfants aux manifestations socioculturelles organisées sur la commune, fréquentation de la bibliothèque municipale par les enfants en dehors du temps scolaire...

Impact

Les enfants acquièrent effectivement de nouvelles compétences, gagnent en autonomie et en responsabilisation.

Exemples d'indicateurs : ressenti des enfants suite aux activités réalisés, ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées dans les comportements des enfants, résultats du suivi du parcours d'un groupe d'enfants, implication des enfants dans la conception des activités...

Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

Pertinence

L'offre éducative mise en place permet de répondre aux enjeux identifiés de promotion de la santé et du bien-être des enfants.

Exemples d'indicateurs : définition partagée des actions à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux, notamment dans le cadre de la charte sur la pause méridienne, implication des familles dans les actions définies...

Efficacité

Les actions mises en œuvre recherchent réellement la promotion de la santé et le bien-être des enfants.

Exemples d'indicateurs : nombre d'enfants participant aux ateliers relaxation mis en place dans le cadre de la pause méridienne, en fonction de leur tranche d'âge, nombre d'actions de sensibilisation ou de communication réalisées auprès des enfants et des familles sur les thématiques en lien avec la santé, la nutrition, le bien-être, nombre de familles présentes à ces actions, nombre d'enfants touchés, formation des personnels encadrants (animateurs et ATSEM notamment) pour la promotion de la santé et du bien-être des enfants dans les actions éducatives, nombre de personnels formés...

Impact

Les actions mises en œuvre révèlent des effets bénéfiques chez les enfants qui les ont suivies.

Exemples d'indicateurs : résultats du suivi du parcours d'un groupe d'enfants quant à l'impact des actions menées dans le domaine, sur le comportement des enfants, ressenti des familles sur l'impact chez leur enfant des actions ainsi proposées, ressenti des enfants...

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable

Pertinence

Le vivre ensemble, l'émancipation des enfants, la solidarité et le développement durable constituent des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté éducative, qui fondent l'action du PEDT.

Exemples d'indicateurs : échanges dans le cadre du comité de pilotage et de coopération éducative sur les valeurs fondatrices du PEDT, satisfaction des acteurs éducatifs sur la prise en compte de ces valeurs dans le projet éducatif...

Efficacité

Les actions éducatives mises en place permettent effectivement l'apprentissage à la vie citoyenne et l'éducation au développement durable.

Exemples d'indicateurs : nombre d'actions réalisées permettant l'apprentissage à la vie citoyenne et l'éducation au développement durable (conseil des enfants, intervention scolaire sur des thèmes liés au développement durable...), participation des enfants aux manifestations organisées par la commune dans le domaine socio-culturel...

Impact

Les actions éducatives ainsi mises en place touchent un nombre important d'enfant et ont des impacts bénéfiques sur leur comportement en tant que citoyen.

Exemples d'indicateurs : nombres d'enfants participant aux actions sur la thématique du développement durable, taux de participation des enfants bricocorcelliens à ces actions, nombre d'actions directement initiés à l'initiative des enfants, ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions de comportement des enfants, résultats issus du suivi des parcours d'un groupe d'enfants...

Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

Pertinence

Le développement de liens sociaux en dehors de la communauté éducative classique (liens intergénérationnel et associatif) permet une ouverture d'esprit et un éveil à la curiosité chez les enfants, nécessaires au développement de l'enfant et contribuant à la qualité du vivre ensemble sur la commune.

Exemples d'indicateurs : satisfaction des acteurs éducatifs sur la prise en compte de cet enjeu dans le cadre du PEDT, représentation du monde associatif dans les instances de gouvernance

Efficacité

Les actions éducatives permettent effectivement aux enfants de tisser des liens entre les générations et de découvrir le monde associatif.

Exemples d'indicateurs : nombre d'associations impliquées dans les ateliers découverte du périscolaire, nombre d'enfants concernés par ces ateliers, taux de participation des enfants bricocorcelliens, nombre d'actions menées avec des publics de générations différentes, nombre d'enfants concernés, taux de participation des enfants bricocorcelliens à ces actions...

Impact

Le développement des liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations dans le cadre des activités éducatives ont un impact bénéfique pour les enfants, et participent à la qualité du vivre ensemble à Saint Brice Courcelles.

Exemples d'indicateurs : ressenti des familles sur l'ouverture d'esprit de leur enfant suite à la participation aux activités éducatives, résultats du suivi des parcours d'un groupe d'enfants, nombre d'adhésions au sein des associations suite à une découverte d'activité dans le cadre des actions éducatives, satisfaction des associations et des bénévoles impliqués dans les activités éducatives...

V. Durée du PEDT

Le PEDT sera donc valable 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2022.

Des modifications peuvent être apportées sous forme d'avenant sous réserve de l'acceptation par l'ensemble des signataires du PEDT.

VI. ANNEXES

Annexe 1 : Discours de Madame Evelyne QUENTIN, Maire

Annexe 2 : Flyer nouveaux rythmes scolaires

Annexe 3 : Nouveaux rythmes et Plan Mercredi

Annexe 4 : Bilan du PEDT élaboré par la ligue de l'enseignement
(Comité de pilotage du 13 décembre 2021)

Annexe 5 : Schéma de synthèse communauté éducative

Annexe 6 : Projet éducatif Plan Mercredi élaboré par l'école
élémentaire

Annexe 7 : Projet éducatif Plan Mercredi élaboré par l'école maternelle

Annexe 8 : Interventions Scolaires de la médiathèque

Annexe 9 : Projet éducatif du FPTCSEC

Annexe 10 : Projet pédagogique des accueils périscolaires dont plan
mercredi portés par le CLAE.

Annexe 11 : Charte pour les interventions sur le temps scolaire

Annexe 12 : Charte de la pause méridienne